



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels



établi par

Frédéric COURANT (Président de la mission) - Jean-Frédéric BISCAY
Damien BOUTILLET - Caroline RIZZA - Freddy VINET - Karine WEISS
avec le concours de Maryline SIMONÉ (CGEDD) - Julie DEHAYS

Juin 2021

La mission, confiée par **Barbara POMPILI**, ministre de la Transition écologique,
à Fred COURANT, est composée de :

Fred COURANT

Président de la mission
Journaliste, fondateur et co-animateur de l'émission « C'est pas sorcier »

Jean-Frédéric BISCAY

Lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers
du centre d'essai et de recherche de Valabre

Damien BOUTILLET

Chef du département de Défense et gestion de crise
de France Télévisions

Caroline RIZZA

Maîtresse de conférences
en sciences de l'information et de la communication à I3-Telecom Paris, IPParis

Freddy VINET

Professeur de géographie à l'Université Paul Valéry Montpellier 3,
Co-directeur du Master « gestion des catastrophes et risques naturels »

Karine WEISS

Professeure de psychologie sociale et environnementale à l'Université de Nîmes

La mission a bénéficié du concours de :

Maryline SIMONÉ

Inspectrice générale de l'administration du développement durable
du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Julie DEHAYS

Etudiante à l'Institut d'études politiques de Grenoble
Stagiaire au Conseil général de l'environnement et du développement durable

Sommaire

Résumé.....	6
Liste des recommandations.....	10
Introduction	11
1 Un contexte de « risques » omniprésents.....	12
1.1 Qu'est-ce que la culture du risque ?.....	12
1.2 Culture du risque : une notion peu consensuelle	13
1.3 De quels risques parle-t-on ?.....	13
1.4 De multiples enjeux pour les populations.....	14
1.5 Une législation dense, élaborée en réaction à des évènements	15
2 Des constats partagés.....	17
2.1 Connaissance et conscience du risque : une équation difficile	17
2.2 Une défiance réciproque entre l'État et les citoyens.....	18
2.3 Les maires : une place majeure, mais délicate.....	18
2.4 Une culture scientifique et environnementale défaillante	20
2.5 Une absence de partage et de mutualisation des expériences et initiatives	21
3 Une richesse d'acteurs et de pratiques	23
3.1 Des acteurs et des actions efficaces.....	23
3.1.1 Des parties prenantes mobilisées.....	23
3.1.2 De nombreuses pratiques impulsées par l'État, les collectivités, les associations	24
3.1.3 L'expérience en Outre-mer	26
3.1.4 Quelques dispositifs à l'étranger.....	27
3.2 Pourquoi la culture du risque a-t-elle du mal à s'installer en France ?	28
3.2.1 Des obligations réglementaires non respectées ou mal appliquées.....	28

3.2.2	Des citoyens sous-représentés dans les instances locales d'information	29
3.2.3	Des outils numériques trop peu « vulgarisés » et une communication peu lisible	31
3.2.4	Un pilotage national perçu comme flou	31
4	Conscience et résilience : dédramatiser, former, éduquer, innover	32
4.1	Un socle commun de connaissances, une approche globale du risque et une dynamique nationale à lancer	32
4.1.1	Impulser une dynamique nationale pour changer de regard sur les risques	32
4.1.2	Une culture du risque pérenne et accessible à tous, dès l'école primaire	33
4.1.3	Une culture du risque globale, numérique, ludique et attractive	34
4.1.4	Aller vers le public et lui faire « toucher du doigt » le risque	35
4.1.5	Vulgariser les résultats de la recherche	36
4.2	Des élus locaux en première ligne : comment mieux les accompagner ?	37
4.2.1	Développer la sensibilisation et la formation des élus	37
4.2.2	Des citoyens engagés et un élu référent	38
4.2.3	Positiver le risque et valoriser la résilience d'un territoire	39
4.3	Mieux utiliser la complémentarité des médias	40
4.4	Certains métiers à impliquer davantage	43
4.5	Fédérer, partager et généraliser les bonnes initiatives territoriales	44
4.6	L'alerte, une forme d'information à intégrer dans la culture du risque	45
4.7	Une temporalité des actions « chaque chose en son temps »	47
	Conclusion.....	48
	Annexes.....	50
1	Lettre de mission.....	51
2	Guide d'entretien	54
3	Lois et outils règlementaires	55
4	Des communautés expertes en ligne affiliées et non-affiliées aux instances étatiques.....	58

5 Mission interrégionale inondation arc méditerranéen (MIAM)	60
6 Liste des personnes rencontrées.....	61
7 Glossaire des sigles et acronymes.....	64

Résumé

Catastrophes naturelles et incidents industriels sont des illustrations largement médiatisées de risques potentiels pour les personnes et les biens. Cette forte médiatisation entraîne la perception d'une fréquence et d'une intensité croissantes de ces événements. Pourtant, les populations exposées semblent encore insuffisamment impliquées dans la prévention des risques. Dans ce contexte, cette mission, centrée sur la question de la « culture du risque » et souhaitée par la ministre de la transition écologique, vise à comprendre comment limiter les expositions des populations à ces risques, mieux les informer et les associer aux actions de prévention.

La culture du risque et son appropriation restent complexes, tant ce concept revêt des acceptions diverses - culture de crise, culture de la sécurité, conscience du risque, culture de la prévention, etc. - ainsi qu'une image négative et anxiogène, notamment avec de nouveaux risques vécus au quotidien (terroristes, sanitaires, cyber).

Dans le domaine des risques, les enjeux sont multiples : ils s'expriment en termes de sécurité puisqu'un Français sur 4 est exposé à au moins un risque naturel, en termes économiques avec 9 millions d'emplois concernés par d'éventuels débordements de cours d'eau et 850 000 emplois par des submersions marines, en termes environnementaux avec la nécessaire réparation des erreurs du passé et une maîtrise de l'aménagement du territoire, en termes sanitaires à travers les effets des incidents sur la santé des citoyens, et enfin en termes démocratiques par les enjeux qui imposent aux décideurs d'entendre la parole du public et la prendre en compte.

Pour répondre à ces enjeux, une législation dense, souvent élaborée en réaction à des événements, répond en partie seulement aux besoins d'une plus grande prévention élaborée par l'État et ses services, par les collectivités, le monde économique et les associations ainsi qu'à la nécessité d'élargir les démarches de participation du public pour devenir « acteur de sa propre sécurité ».

La mission a ainsi relevé, dans la partie 2, de grands constats partagés et argumentés par l'ensemble des personnes qu'elle a auditionnées :

- L'équation difficile entre connaissance, conscience et comportements ;
- Une défiance réciproque entre l'Etat, les experts et les citoyens ;
- Une place majeure, délicate et ambiguë des maires ;
- Un manque de culture scientifique et environnementale ;
- Une méconnaissance du lieu dans lequel on vit et des risques potentiellement présents ;
- Une absence de partage et de mutualisation des expériences et initiatives.

Comme mentionné dans la partie 3, de nombreux acteurs se sont mobilisés au fil du temps et des événements. Ils interviennent généralement sur l'ensemble de la chaîne de la crise - de la prévention à la gestion, en passant par la vigilance et l'alerte.

L'Etat, les collectivités et établissements publics, les services de secours - sapeurs-pompiers, SAMU, etc. -, les professionnels et les associations sont impliqués dans cette volonté de sensibilisation aux risques auprès des populations et multiplient les initiatives tout en regrettant que les actions ne soient pas mieux planifiées et coordonnées, que ce soit par manque de temps ou de moyens. Pourtant, des dispositifs réglementaires ont fait leurs preuves et fonctionnent : plan d'actions de prévention des inondations (PAPI), document départemental des risques majeurs (DDRM) ou plan communal de

sauvegarde (PCS). Mais, au-delà de ces outils, les initiatives territoriales et locales sont abondantes, qu'elles soient mises en œuvre par les collectivités ou par des associations nationales déployées localement, comme la Croix-Rouge ou la protection civile. D'autres associations citoyennes renforcent la prévention « traditionnelle » grâce à des actions, notamment à travers les médias sociaux.

Comme en métropole, l'expérience de l'outre-mer démontre la dualité entre fatalisme et résignation face à des événements exceptionnels. Pléthore d'initiatives existent pour entretenir la mémoire et s'acculturer aux risques, avec une réelle prise de conscience d'un changement climatique qui accentue la récurrence des faits. Les actions de sensibilisation, de pédagogie et d'information adaptées et diversifiées dans les départements et territoires d'outre-mer, certes à renforcer, permettent d'enraciner la culture du risque.

Même si les comparaisons internationales sont toujours délicates, tant par des gouvernances, une géographie, une histoire et des risques différents, l'expérience de pays exposés peut renseigner sur la transposabilité d'initiatives : l'interconnaissance favorisée en Nouvelle-Zélande ou la boîte à outils proposée en Suisse sont autant de sources d'inspiration intéressantes.

Malgré certains succès, le travail reste considérable, d'aucuns allant jusqu'à décrire la culture du risque comme « un échec collectif ». En effet, des obligations réglementaires sont encore mal respectées ou mal appliquées. Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), avec l'objectif de renseigner les habitants d'une commune sur les risques existants, reste souvent indigeste et confidentiel. L'information acheteur-locataire (IAL) ne remplit pas, à ce stade, l'objectif initial de renseigner un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier situé dans une zone à risque.

Quasiment toutes les auditions ont aussi mis en exergue une formation des élus à développer. Pour ceux qui ont été exposés à des événements tragiques, ils doivent « cultiver le traumatisme et en faire une force et une opportunité » et « mettre la colère au service du collectif ».

Parallèlement, les citoyens sont encore trop souvent sous-représentés dans les instances locales d'informations, comme les commissions de suivi de site (CSS). La volonté est là, mais la méthode fait défaut. La conférence riveraine de la commune de Feyzin montre sa pertinence qu'il conviendrait de généraliser. Les commissions locales d'information (CLI) mises en œuvre dans le secteur nucléaire seraient également à privilégier pour démocratiser l'information sur les sites Seveso.

Par ailleurs, les outils numériques sont encore trop peu utilisés par l'Etat dans un paysage confus de la communication sur les risques, ce qui accentue le manque de lisibilité de l'information.

Enfin, un pilotage national perçu comme flou vient compléter ces manquements criants d'une culture du risque, pourtant prompt à s'essaimer sur tous les territoires.

Au vu de tous ces constats, la partie 4 du présent rapport est dédiée à des propositions et solutions concrètes (11 recommandations) visant à dédramatiser, former, éduquer et innover.

Tout d'abord, pour changer de regard sur les risques, une dynamique nationale, fédératrice et mobilisatrice, doit être impulsée auprès des différents publics, en proposant, autour de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe (13 octobre), des moments de sensibilisation et d'acculturation partout en France. Cette opération devra s'installer dans le temps et se décliner localement sur les territoires et leur environnement.

Une occasion, non seulement de faire connaître les initiatives déjà expérimentées et de les dupliquer dans d'autres régions, mais aussi de rendre audible l'expérience de grands témoins « élus », déjà confrontés à des crises (Recommandation n°1).

L'éducation des enfants est un point fondamental, aussi bien parce qu'ils sont de futurs adultes potentiellement confrontés à des risques qu'ils auront appris à connaître, que parce qu'ils constituent des vecteurs forts de l'information au sein des familles. Cet apprentissage en milieu scolaire, aujourd'hui pratiqué de manière inégale, pourrait être compensé par la mise à disposition d'un kit pédagogique. Des ressources facilement accessibles – téléchargeables sur une plateforme – pourraient être destinées aux acteurs de la prévention et aux communautés éducatives (Recommandation n°2).

Malgré un paysage numérique multiple, voire confus, « Géorisques », géré par le ministère de la Transition écologique, est jugé pertinent pour devenir le site de référence, participatif. Il devra cependant gagner en attractivité, en étant agrémenté d'un nom plus séduisant, d'une mascotte sympathique (type Bison futé), en proposant des contenus adaptés à différents publics et ludiques – propositions d'« escape game » et utilisation de la réalité virtuelle -, chacun pouvant contribuer en diffusant par exemple des éléments de mémoire (Recommandation n°3).

En métropole comme en outre-mer, la mission a relevé l'existence d'outils de simulation ou de maquettes interactives qui remportent un succès incontestable auprès des populations. « Mieux que des mots, ils permettent de comprendre dans son corps les dangers, les réflexes et les bons comportements ». La création d'unités mobiles pour aller à la rencontre des habitants permettrait cette expérience physique et sensorielle des risques, tout en ôtant le côté anxiogène (Recommandation 4).

De même, dans le souci de mieux exploiter nos connaissances actuelles sur les risques, il conviendrait de vulgariser les résultats des travaux de recherche, nombreux dans ce domaine, auprès du grand public (Recommandation 5).

Les élus locaux en général, et les maires en particulier, conservent de fait une proximité et une crédibilité appréciable. Pour mieux communiquer, faire du risque une opportunité et un sujet politique volontariste d'aménagement du territoire et engager une démarche collective avec les habitants, une sensibilisation et une formation à ces enjeux semblent indispensables (Recommandation n°6).

Des solutions existent pour mener à bien des actions de prévention : citoyen « sentinelle », réserve communale de sauvegarde, service civique universel ou élu délégué. En appui des maires, un interlocuteur « risques » auprès des partenaires et de la population viendrait utilement améliorer la transmission d'informations. Ce référent serait désigné par le maire (Recommandation n°7).

Souligner le dynamisme et l'attractivité de son territoire passe par une reconnaissance des démarches mises en œuvre. La création d'un concours environnemental national type « Les trophées éco actions » des Éco Maires, viendrait ainsi récompenser les efforts entrepris en matière de prévention des risques et de résilience des territoires (Recommandation n°8).

La communication via les médias sociaux prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'informer sur les risques. Les institutions se restreignent encore aujourd'hui à une forme traditionnelle qui exclut de fait une interaction avec les citoyens. Par crainte ou par méconnaissance, l'Etat peine à informer, échanger et débattre sur ces nouveaux canaux. Être présent de manière régulière pour distiller des messages de prévention, trouver la complémentarité des différents supports, développer des collaborations avec des communautés et éviter la propagation de rumeurs, tels sont aujourd'hui les enjeux d'une communication efficiente (Recommandation n°9).

La mission a jugé également utile de rappeler la responsabilité des professionnels de la construction. Réparer les erreurs du passé ou aménager un nouveau quartier devrait faire l'objet d'une attention toute particulière. Il faut continuer de sensibiliser fortement et de former les métiers du bâtiment aux solutions préventives et développer cette offre pour sortir d'une reconstruction à l'identique post sinistre (Recommandation n°10).

Pour réfléchir et mettre en œuvre ces différentes recommandations, la mission préconise une structure nationale multirisques qui viendrait coordonner l'action de l'État, encourager les initiatives territoriales et définir une feuille de route décidée en interministériel. Parallèlement, la mission interrégionale inondation arc méditerranéen (MIIAM) pourrait être déclinée, également en multirisques, dans chaque zone de défense, chacune priorisant ses champs d'action selon les risques présents sur son périmètre (Recommandation n°11).

Pour finir, plus l'alerte est fiable, simple et facilement reconnaissable, plus la réaction est adaptée. Or, la multiplicité des alertes entraîne un effet de banalisation du danger, d'où la nécessité d'avoir une charte commune des alertes au plan national, connue et reconnue de tous (Recommandation n°12).

Avec l'objectif de limiter drames humains et dégâts matériels, ces recommandations ont l'ambition de répondre à ce défi, de façon concrète et pragmatique, et d'en faire un sujet mobilisateur et source d'intelligence collective. Des solutions immédiates sont proposées pour mieux connaître notre environnement naturel et technologique et anticiper notre avenir, soumis à l'accélération du changement climatique.

Liste des recommandations

Recommandation 1. Instaurer un évènement national annuel, fédérateur et mobilisateur.	33
Recommandation 2. Élaborer un « kit » pédagogique national et téléchargeable.....	34
Recommandation 3. Développer et adapter la plateforme « Géorisques » pour en faire le site de référence de la culture du risque.....	35
Recommandation 4. Créer des unités mobiles pour aller à la rencontre des habitants et leur permettre une expérience physique et sensorielle des risques.....	36
Recommandation 5. Encourager la valorisation des résultats des projets de recherche sur les risques via des supports pédagogiques et grand public.....	37
Recommandation 6. Sensibiliser les élus, développer leur sens de l'anticipation de crise et mettre en œuvre une formation approfondie adaptée à chaque territoire.....	38
Recommandation 7. Inciter les maires à désigner un référent unique « risques ».	39
Recommandation 8. Créer un concours environnemental national et annuel à destination des communes.	40
Recommandation 9. Mieux utiliser la complémentarité des médias historiques et médias sociaux afin de s'assurer que les messages sont diffusés par tous les canaux et reçus par l'ensemble de la population et saisir l'opportunité offerte par les médias sociaux pour interagir avec les citoyens.	43
Recommandation 10. Sensibiliser et former les métiers du bâtiment aux solutions intégrant des mesures préventives. Développer une offre permettant de s'affranchir du principe de reconstruction à l'identique post sinistre.	43
Recommandation 11. Dupliquer la mission inter-régionale inondations de l'arc méditerranéen dans tous les États-majors de zone de défense dans un format « multirisques ». Envisager une structure nationale interministérielle « multirisques » destinée à coordonner les actions de prévention des risques.	45
Recommandation 12. Mettre en place un dispositif d'alerte aux populations, charté, connu et reconnu de tous, délivrant des informations de contexte et de prudence au plus proche des évènements.	46

Introduction

Les conséquences dramatiques d'une tempête, d'une inondation, d'un séisme ou d'un accident industriel laissent des traces indélébiles sur les personnes directement touchées, mais s'estompent trop rapidement dans la mémoire collective. En octobre 2020, les inondations dans les Alpes-Maritimes et, en septembre 2019, l'accident industriel de Rouen ont certes marqué les esprits, mais pour combien de temps ? Qu'en retiendrons-nous et quelles leçons saurons-nous en tirer ? C'est notamment ce qu'interroge la notion de « culture du risque ». Entrée dans le langage courant, elle ne fait pas forcément sens auprès du grand public. Cette sémantique, largement utilisée dans la littérature scientifique, d'expertise, législative, *etc.*, couvre, en effet, un champ trop large pour être appréhendé de façon intelligible.

Malgré une abondante littérature sur la culture du risque, la forte récurrence d'évènements majeurs et la multitude des acteurs concernés, le développement des bonnes pratiques reste aujourd'hui difficile. Il se heurte, en effet, à une forme d'optimisme face au risque, qui se développe aussi bien en comparaison aux autres personnes dans la même situation (« je suis moins à risque que les autres ») que par une sous-estimation du danger (« ça n'est jamais arrivé ici »). A ces biais d'appréciation du risque s'ajoutent une défiance vis-à-vis de la parole de l'État ainsi qu'un manque de crédibilité du discours scientifique, amplifié pendant la crise sanitaire de la Covid-19. La profusion des outils, des pratiques et des acteurs, associée à leur manque d'homogénéité, semble d'ailleurs créer une confusion autour des risques et de leur appréhension par les différents acteurs et par la société civile.

Dès lors, comment réussir la diffusion d'une information sur les risques ? Comment la rendre la plus accessible et plus visible ? Comment mieux se souvenir et comment mieux intégrer les gestes qui sauvent ? À l'heure des nouvelles technologies, comment utiliser positivement les médias sociaux ? Dans une société de l'image et de l'immédiateté de l'information, comment réussir à communiquer sur ce sujet de fond ? Comment soutenir les élus dans leurs responsabilités ? Comment faire d'une catastrophe une opportunité pour son territoire ? Voici quelques-unes des nombreuses questions que la mission s'est posée et auxquelles elle a tenté de répondre tout en faisant des propositions concrètes afin de moderniser cette « culture du risque ». Elle a ainsi :

- posé un diagnostic avec les parties prenantes pour redéfinir les enjeux et attentes, en examinant la pertinence des dispositifs existants,
- identifié les outils et canaux les plus efficaces pour sensibiliser le grand public,
- proposé des pistes participatives et mobilisatrices,
- formulé des propositions de dispositifs nationaux ou territoriaux.

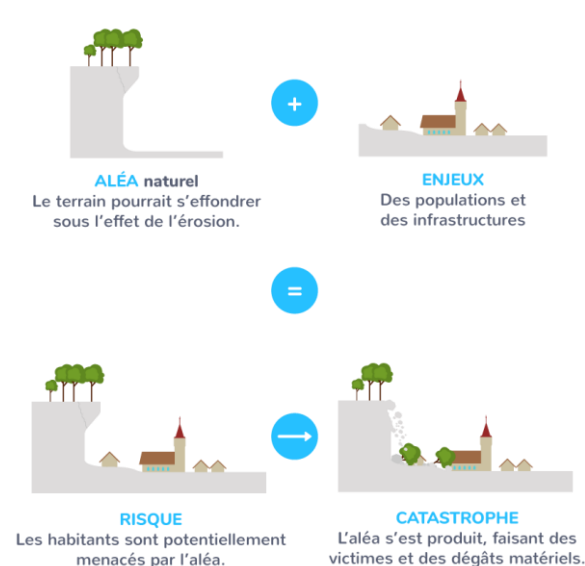
Pour ce faire, la mission a procédé à l'audition d'une cinquantaine de personnes et responsables de structures. Les échanges ont été conduits sur la base d'un guide d'entretien (annexe 2) en approfondissant chaque aspect de la « culture du risque » en fonction des compétences de chacun.

La mission renvoie à l'abondante littérature sur les risques qui a été largement diffusée depuis une vingtaine d'année à travers la communication scientifique, les rapports parlementaires, les rapports d'inspection, les retours d'expérience, *etc.* Elle s'est concentrée prioritairement sur les propositions de recommandations pragmatiques et concrètes pour développer une culture du risque dans laquelle nous deviendrions tous acteurs (élus, citoyens, professionnels, associations, *etc.*).

1 Un contexte de « risques » omniprésents

1.1 Qu'est-ce que la culture du risque ?

Le risque correspond à la probabilité d'apparition d'un aléa et potentiellement d'un dommage selon l'exposition à un danger. Inclure cette notion de dommage provoque une image négative du risque qui entraîne la peur. Face à cette émotion, le risque et ses conséquences sont souvent minimisés. Il devient alors pertinent de parler de risque perçu, afin de mieux comprendre comment les populations sont susceptibles de l'intégrer dans leur quotidien.



Les catastrophes dites « naturelles » ne sont pas une fatalité : si l'aléa est naturel, ce sont les conséquences sur les enjeux, humains, matériels et de plus en plus nombreux sur les territoires, qui entraînent la catastrophe. Aussi, plus la population et ses constructions sont vulnérables, plus le risque est élevé et la catastrophe dramatique. En outre, une population qui n'est pas en capacité de se protéger est d'autant plus vulnérable face à l'aléa.

Cette équation « Risque = (Aléa x Vulnérabilité x Enjeux) – capacités/prévention » est également valable pour les catastrophes technologiques ¹. Cette distinction entre aléa et risque est fondamentale, mais est-elle suffisamment expliquée et comprise ?

Certes nous ne pouvons pas contrôler l'aléa, en revanche nous pouvons agir, à de nombreux niveaux et bien en amont de la crise, pour en limiter les impacts.



La « culture du risque » peut donc s'entendre à

la fois comme la prise de conscience du risque, et l'ensemble des connaissances permettant aux acteurs et aux citoyens d'anticiper les impacts d'une situation et d'adopter des comportements adaptés en cas de catastrophe. Elle doit se fabriquer, se façonner ; elle doit aussi s'enseigner, s'apprendre.

Les termes « culture » et « risque », plutôt bien compris séparément et qui font partie du langage courant, s'avèrent flous et ambigus dès qu'ils sont associés. La signification de la « culture du risque » reste donc vague pour la grande majorité des individus : « *La culture du risque ne parle qu'aux personnes impliquées mais pas aux citoyens* ».

¹Croquis risque technologique <https://www.kartable.fr/ressources/geographie/cours/les-societes-face-aux-risques/52338>

1.2 Culture du risque : une notion peu consensuelle

Interrogés sur la notion-même de « culture du risque », les acteurs auditionnés donnent des réponses variées. Certains y voient une culture de crise, une culture de la sécurité, une culture de la précaution, d'autres préfèrent parler de conscience du risque, de perception du risque, de prise en compte du risque, ou encore de culture de la prévention. Lorsque l'expression « culture du risque » est utilisée, elle est souvent perçue comme technocratique et surtout anxiogène. Un élu nous livre : « *Quand on parle du risque, on est systématiquement sur la défensive* ». Beaucoup s'accordent à dire que cette notion, compréhensible quasi uniquement par les professionnels « *ne parle pas au grand public, ni même à tous les élus* » et qu'« *elle veut tout et rien dire* ». Pour certains, l'expression « culture du risque » incite même à « *entretenir un risque alors qu'il faut le dominer, le maîtriser* ».

Par ailleurs, le terme de culture revêt un aspect normatif, puisque la culture est, de fait, socialement partagée. La mémoire collective, mais aussi les habitudes, doivent être intégrées dans cette notion de culture. On observe que, sur certains territoires où le risque a une probabilité d'occurrence et une récurrence importantes, les populations sont mieux préparées à y faire face, et en ont, de fait, une meilleure connaissance. La question de cette culture du risque se pose donc avec plus d'acuité lorsqu'on s'intéresse à des événements rares, mais dont l'intensité peut provoquer des dégâts substantiels. C'est d'ailleurs cette rareté des événements qui rend difficile l'appropriation du risque dans le quotidien. L'importance des dégâts potentiels, et en particulier les atteintes à la sphère privée et la mise en danger des personnes, ajoute un caractère dramatique qui est susceptible d'engendrer une résistance face à toute information mettant le danger en exergue.

Cependant, tout connaître sur tous les risques est à la fois utopique et inutile, tant les informations sont abondantes et peu pertinentes si elles ne sont pas ancrées sur le territoire. Aussi, le niveau et le type d'informations à transmettre, et l'implication souhaitée des populations restent des points de réflexion primordiaux dans la perspective de l'amélioration de la culture du risque.

1.3 De quels risques parle-t-on ?

Les risques majeurs sont multiples² : naturels, technologiques, mais aussi terroristes, sanitaires et cyber.

Le périmètre de la mission a été défini dans la lettre de commande de la ministre³ uniquement sur le champ des risques technologiques et naturels (eux-mêmes multiples) qui rappelle les catastrophes naturelles récemment survenues en métropole (dans l'Aude en 2018 et dans les Alpes-Maritimes en 2020) et en Outre-mer (tempête Irma en 2017, ainsi que l'accident industriel à Rouen en 2019). Le risque nucléaire a été abordé, à la marge, à la fois pour reconnaître un savoir-faire en la matière et pour aborder une problématique bien identifiée, celle de la pédagogie nécessaire lors des campagnes de distribution des comprimés d'iode⁴.

À ce stade, rappelons que la problématique retenue par la mission est bien celle de la sensibilisation et de la prévention. La gestion de la crise n'entre pas dans son champ, même si l'ensemble des acteurs de la chaîne globale de la sécurité participe à l'acculturation aux risques auprès des populations par l'interdépendance et la complémentarité de leurs missions sur le territoire (prévention, vigilance, alerte, crise et gestion).

² <https://www.gouvernement.fr/risques>

³ Cf annexe 1

⁴ La prochaine campagne de distribution des pastilles d'iode aura lieu en 2022

1.4 De multiples enjeux pour les populations

La prévention et la gestion de tous les risques constituent des enjeux de sécurité des personnes et des biens mais aussi économiques et environnementaux. Ces enjeux peuvent se juxtaposer (sécurité + économique) si l'on évoque particulièrement les risques industriels.

- **Des enjeux de sécurité :**

À travers les dispositifs de surveillance ou de vigilance, de prévision et d'alerte, les populations doivent être informées d'un danger par tout moyen de diffusion adapté à chaque type de phénomène, puisqu'1 français sur 4 est exposé à au moins un risque naturel en France (soit 2/3 des communes).

1 377 sites industriels sont soumis en France à la directive Seveso. 520 sites sont soumis à un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) visant la protection, en moyenne, de près de 35 000 personnes habitants à proximité⁵ de chacun de ces sites.

17,1 millions d'habitants permanents sont exposés aux différentes conséquences des inondations par débordement de cours d'eau, dont 16,8 millions en métropole.

1,4 million d'habitants sont exposés au risque de submersions marines et, dans ces zones, 20% des habitations sont de plain-pied.

- **Des enjeux économiques :**

Selon des chiffres de 2019 et pour ne parler que de risques naturels, plus de 9 millions d'emplois sont exposés aux débordements de cours d'eau et plus de 850 000 emplois aux submersions marines. De nombreux emplois donc susceptibles d'être temporairement non assurés ou stoppés avec les conséquences que l'on sait pour les salariés.

En 2015, on compte de 1,2 à 1,6 milliard d'euros de dommages assurés, 1 166 reconnaissances Cat Nat, 74% au titre des inondations, 1 005 communes concernées. En 2016, 2,4 milliards d'euros de dommages ont été assurés, 3 175 sinistres reconnus Cat Nat dont 98% au titre des inondations, avec 3 006 communes concernées. En 2018, les catastrophes naturelles survenues en France ont coûté 1,8 milliard d'euros aux assurances⁶, ce qui place l'année 2018 au quatrième rang des années les plus sinistrées depuis 1946⁷.

- **Des enjeux d'aménagement du territoire et environnementaux :**

La réparation des erreurs du passé, la maîtrise de l'aménagement du territoire et l'intégration des risques dans cet aménagement, la rénovation adaptée des bâtiments dans des zones potentiellement à risques, la diminution de la vulnérabilité des zones urbanisées ou industrialisées, tels sont les enjeux environnementaux auxquels sont confrontés l'État et les collectivités locales.

Par ailleurs, un télescopage entre risque naturels et risques technologiques est aujourd'hui observé. En effet, l'accélération des changements climatiques pourrait favoriser des accidents industriels dus à des aléas naturels. Les inondations, par exemple, contribueraient à la multiplication de rejets de matières polluantes. De la même manière, de fortes chaleurs généreraient des incendies avec d'importants dommages matériels et forcément des pertes d'exploitation et d'emplois pour les entreprises. Dans cette hypothèse, les enjeux environnementaux et économiques sont, de fait, liés.

⁵ La notion de proximité s'entend ici comme se trouvant dans les zones de prescriptions des PPRT.

⁶ Sources Caisse centrale de réassurance

⁷ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/Catastrophes-naturelles-France-2018-1-8-milliard-euros-32943.php4>

Il est à noter que 300 à 350 établissements dits « Seveso » sur 1 377 (soit 20 à 25%) sont situés dans une zone inondable connue⁸.

- **Des enjeux sanitaires :**

Concernant les risques industriels notamment, les Français sont attachés aujourd'hui à la transparence des informations qui leur sont communiquées et expriment fortement le besoin de connaître à la fois le type de produits utilisés et entreposés dans les entreprises mais aussi d'être informés des effets sur leur santé en cas de sinistre. Le triste souvenir du nuage de Tchernobyl, qui se serait arrêté aux frontières de notre pays, reste très présent ; il reste souvent évoqué comme un exemple de discrédit de l'information officielle sur les dangers sanitaires encourus en cas de catastrophe.

- **Des enjeux démocratiques :**

Nous avons franchi depuis plusieurs années une étape importante souvent qualifiée de « démocratie participative », qui implique, de la part des décideurs et acteurs, la prise en compte de la parole de nos concitoyens. Concertation, consultation, participation, co-construction, implication sont des principes que l'on retrouve dans les textes internationaux⁹ et nationaux¹⁰ mais qui restent imparfaitement appliqués et utilisés.

Un Français sur trois ignore s'il vit à proximité d'un site classé Seveso¹¹, et les trois quarts des personnes interrogées ne savent pas ce qu'elles doivent faire en cas d'accident¹².

Néanmoins, malgré le dicton « *Mieux vaut prévenir que guérir* » et comme souvent évoqué dans d'autres secteurs d'activité, la prévention reste en France le « parent pauvre » de nos politiques publiques qui nous oblige à gérer les crises, à engager d'importantes dépenses, à réparer les dégâts subis et surtout à déplorer des pertes humaines. Et pourtant, 1€ investi dans la prévention permet d'économiser 7€ dans la crise¹³. La compréhension des enjeux est donc bien là. Il reste à rendre accessible cette connaissance au plus grand nombre.

1.5 Une législation dense, élaborée en réaction à des événements

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils peuvent être confrontés dans certaines zones du territoire métropolitain et en outre-mer, et y compris sur les mesures de sauvegarde qui les concernent, est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L. 125-2, L. 125-5 et L. 563-3 et R. 125-9 à R. 125-27.2.

Dès 1987, la loi relative à l'organisation de la sécurité civile stipule que toute la population doit avoir accès à l'information préventive sur les risques majeurs. La loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 va encore plus loin puisque la sensibilisation devient l'affaire de tous.

⁸ Rapport du délégué aux risques majeurs 2017/2017

⁹⁹ Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information environnementale notamment en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998

¹⁰ Charte de l'environnement - Article 7 : Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

¹¹ Selon un sondage Odoxa pour Fiducial du 25 octobre 2019

¹² Source IRMa

¹³ DEAL Guyane http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rm4_cyclegestionrisque.pdf

La mission n'a pas souhaité, dans ses recommandations, renforcer ou modifier la loi. Elle semble déjà complexe à respecter et de nouvelles obligations, notamment pour les collectivités, ne correspondent pas aux attentes des parties-prenantes car elles ne garantissent ni effectivité ni efficacité. La culture du risque, comme déjà évoqué, doit surtout se propager davantage grâce à des opérations de terrain, visibles et participatives.

Le tableau en annexe 3 rappelle les nombreux textes et réglementations votés et mis en œuvre depuis 1987 ainsi que les documents opérationnels principaux dont la responsabilité incombe à l'État, aux préfets ou aux collectivités.



2 Des constats partagés

La mission a relevé de grands constats partagés par une majorité des acteurs auditionnés.

2.1 Connaissance et conscience du risque : une équation difficile

Le risque étant marqué par l'incertitude, notamment en termes de récurrence, de localisation, de temporalité ou de dangerosité de l'événement, la connaissance de catastrophes passées ne permet pas d'anticiper les événements futurs. Si elle n'est pas toujours suffisante, cette connaissance est cependant nécessaire comme base d'une mémoire collective qui doit être activée pour qu'une conscience du risque soit possible. « *Les gens savent qu'il y a eu une crue de la seine en 1910 mais n'ont pas conscience d'être concernés et ne savent pas ce qu'il faut faire* ».

Cette connaissance se heurte également aux modes de vie impliquant une mobilité croissante des personnes, lesquelles ne partagent plus la mémoire des lieux et des événements. En outre, les aménagements (par exemple, la construction de digues) ou l'évolution des réglementations (par exemple, les constructions parasismiques ou hors zones inondables) entraînent l'illusion d'une mise en sécurité des populations. D'aucuns évoquent le déni, alors que le risque est pourtant souvent connu, mais d'une part, les individus ne se sentent pas directement concernés, et d'autre part, le calcul coût-bénéfices de la mise en œuvre de comportements de prévention se heurte à la faible probabilité d'occurrence d'un événement catastrophique et à la minimisation de ses conséquences. C'est pourquoi, plutôt que s'appuyer sur la connaissance d'un risque diffus, il semble pertinent de questionner le « risque personnel perçu », c'est-à-dire le point auquel les individus se sentent personnellement en danger face à un risque dans leur environnement proche. C'est sur cette base que pourra s'appuyer le développement d'une culture du risque socialement et territorialement ancrée.

Enfin, on évoque souvent les comportements « inadaptés » des individus face au risque. Plutôt que s'arrêter sur ce constat, il semble pertinent de s'interroger sur les raisons de certains comportements : pourquoi traverser un gué lors d'une crue majeure ? Pourquoi aller chercher ses enfants à l'école malgré une consigne opposée, simple et connue ? Il apparaît que les informations données sont parfois contradictoires et que certaines consignes sont difficiles à suivre, pour des raisons souvent jugées non rationnelles. Les motivations à agir doivent être prises en compte et confrontées à la connaissance des risques afin de savoir comment mieux communiquer sur les comportements attendus, mieux informer sur les aléas et ainsi favoriser la mise en sécurité des biens et des personnes.

En résumé :

- La connaissance d'un risque n'entraîne pas systématiquement de comportements préventifs de la part des personnes exposées.
- Que ce soit avant ou durant une crise, la méconnaissance des caractéristiques des situations à risque (par exemple, la rapidité d'une crue éclair) empêche la mise en œuvre des comportements de prévention et de protection attendus, ce qui entraîne des difficultés dans la gestion de crise.
- La culture du risque doit passer par une meilleure communication sur les spécificités des risques présents sur les territoires et des comportements à intégrer pour y faire face. Elle doit prendre en compte la vulnérabilité des populations, ainsi que leurs capacités à agir et leurs motivations à mettre en œuvre ces comportements.

2.2 Une défiance réciproque entre l'État et les citoyens

« Si défiance il y a eu à Rouen, c'est d'abord celle des autorités à l'encontre de la population. Celle-ci demeure, dans l'imaginaire des services de l'État comme chez nombre d'experts, fondamentalement irrationnelle, sujette à des réactions émotives, peu douée de raison en situation de crise. »¹⁴.

Moderniser la culture du risque en France oblige aussi à revoir et (re)penser les crises passées pour mieux comprendre ce qui n'a pas fonctionné ou aurait pu mieux fonctionner. Comme souligné par certains de nos interlocuteurs, à l'instar de chercheurs et praticiens du domaine de la culture du risque et des crises, l'idée demeure forte en France que le citoyen doit être avant tout protégé. Il y aurait une conception archaïque de la gestion des risques et de la crise où l'État est le seul garant de la sécurité de sa population. Paradoxalement, la popularité croissante de la notion de « *résilience des populations* » tend à promouvoir un citoyen « *acteur de sa propre sécurité* »¹⁵ mais dans une logique individuelle de préparation à un évènement majeur.

De leur côté, les citoyens désormais familiers et utilisateurs avertis d'outils numériques de plus en plus performants et leur permettant de mieux s'informer, se former, se faire entendre, voire s'organiser en communautés, deviennent eux-mêmes, et à leur manière, experts. Ils interrogent la parole des sachants et des pouvoirs publics, la défient parfois, comme en témoigne la crise sanitaire de la Covid-19 ou l'incendie de Lubrizol en 2019.

En résumé :

- Le numérique et plus précisément les médias sociaux ne sont pas les « fautifs » d'une telle défiance et doivent être saisis en tant qu'opportunités pour moderniser la culture du risque (cf. partie 4.3).
- Les médias sociaux constituent un point de cristallisation d'un double décalage sur lequel il faut désormais agir : d'une part, parce que l'Etat et ses institutions en ont une utilisation inadaptée, notamment en matière de prévention et de communication sur les risques ; d'autre part, parce qu'ils permettent une organisation citoyenne (en amont et lors d'un évènement) et sa prise en compte.
- La question de la confiance numérique entre l'Etat, ses institutions et les citoyens est au cœur de cet enjeu.

2.3 Les maires : une place majeure, mais délicate

La proximité des maires avec les habitants et leur connaissance du territoire leur confèrent légitimité et crédibilité pour sensibiliser les populations sur les risques auxquels elles sont exposées. **De fait, en étant les acteurs les plus proches des citoyens, ils sont des messagers incontournables et constituent des pivots de la culture du risque au niveau local.**

« Le maire conserve la meilleure côte auprès des citoyens. Le passage des informations par le maire reste prioritaire et écouté. En France, c'est dans les communes que la démocratie participative a le plus progressé »

Leur position est cependant délicate et parfois ambiguë : après la catastrophe Xynthia, en 2010,

¹⁴ Borraz, Olivier (2019). « Lubrizol : pourquoi la « gestion de crise » à la française est dépassée », The Conversation, oct. 2019, <https://theconversation.com/lubrizol-pourquoi-la-gestion-de-crise-a-la-francaise-est-depassee-124648>

¹⁵ Loi de modernisation de la sécurité civile (2004) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000804612/>

Daniel Canepa, alors président de l'association du corps préfectoral résumait déjà la situation ainsi : « Les maires, qui sont les premiers responsables, sont soumis aux pressions de leurs électeurs et rechignent à adopter une culture du risque »¹⁶.

Les enjeux économiques (dépréciation supposée des biens immobiliers pour les habitants, essor du tourisme) ou électoraux peuvent entraîner des réticences à renforcer la visibilité des zones à risques sur une commune. En outre, il a été mentionné qu'« en réalité, l'aménagement du territoire se fait sur des impératifs techniques et économiques, et la prévention des risques vient après, en mode correctif ou curatif. Sauf cas particulier, la place du risque n'est pas majeure dans les prises de décision des maires ».

Cette marque de désintérêt se traduit souvent, selon les propos entendus, par un manque crucial de sensibilisation et de formation des maires. Les documents réglementaires - plan communal de sauvegarde et DICRIM - qu'ils doivent s'approprier restent souvent, pour eux, une obligation de pure forme sans y percevoir leur importance, à la fois dans leur élaboration et leur utilisation.

Certains élus auditionnés ont mentionné leur méconnaissance initiale avant d'être confrontés à un risque majeur et avouent que leur expérience, souvent dramatique, les a obligés à prendre des orientations volontaristes en matière de culture du risque. La maîtrise du sujet leur a permis d'obtenir une plus grande crédibilité et confiance de la part de leurs concitoyens.

Pour ces différentes raisons, la mission réitère le constat que faisait déjà le rapport du Sénat en 2015 : « Une culture de résilience qui ne progresse pas assez vite et la difficulté des élus locaux à faire partager la culture du risque ... De trop nombreuses collectivités négligent l'information préventive, allant parfois jusqu'à un déni du risque »¹⁷.

Une meilleure sensibilisation et formation des élus semble être la solution pour les aider à mieux informer leurs concitoyens et faire passer les bons messages. (Cf partie 4.2.1).

En résumé :

- La culture du risque, qui devrait passer par la connaissance de son environnement, est sous-développée dans les territoires.
- Globalement, les élus locaux s'investissent peu sur ce sujet, et de fait, s'informent et se forment peu.
- Les obligations réglementaires en matière d'information ne sont pas respectées ou mal appliquées, comme avec le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), une pièce pourtant essentielle du dispositif d'information des populations. (Cf partie 3.2.1).
- Enfin, ce désintérêt pour la culture du risque se traduit par l'absence d'exercices de crise avec les populations, exercices qui, selon la grande majorité des personnes auditionnées, sont fondamentaux pour sensibiliser et préparer la population à la survenance d'une crise.

¹⁶ Rapport d'information du Sénat, « Xynthia, 5 ans après : pour une véritable culture du risque dans les territoires », Juin 2015, p. 28, <https://www.senat.fr/rap/r14-536/r14-5361.pdf>

¹⁷ Rapport d'information du Sénat, « Xynthia, 5 ans après : pour une véritable culture du risque dans les territoires », Juin 2015, p. 64, <https://www.senat.fr/rap/r14-536/r14-5361.pdf>

2.4 Une culture scientifique et environnementale défaillante

La mission se permet aussi d'affirmer que « *La culture du risque fait plus globalement partie intégrante de notre culture scientifique et environnementale* ».

En effet, elle ne doit pas se limiter à dresser une liste de risques naturels et technologiques sur un territoire, mais correspondre à une connaissance globale de chaque risque : ses origines, ses caractéristiques, ses impacts, son environnement et son évolution dans le temps.

La répétition des catastrophes naturelles et l'augmentation de leur intensité, liées au changement climatique, devraient nous inciter plus encore à développer notre culture scientifique et environnementale, comme le souligne justement le rapport de la Croix-Rouge « *La capacité des populations à se protéger, à intégrer dans leur mode de vie les réflexes et comportements adaptés dépend d'une acculturation profonde des personnes et des populations aux risques et à la connaissance de leur environnement. La transition écologique en cours rend particulièrement urgente cette évolution.* »¹⁸.

Selon l'association des entreprises de Port-Jérôme et de sa région (AEPJR), tous les dirigeants d'entreprises gagneraient à s'impliquer plus fortement dans cette sensibilisation du risque industriel grâce à des actions de bons sens : visites pédagogiques des lieux pour une meilleure connaissance des activités et de ses process, relations de confiance à instaurer entre les industriels et les élus notamment : « *Les interventions ne sont absolument pas coûteuses même si elles prennent un peu de temps et c'est du gagnant/gagnant pour tout le monde* ».

« **Le risque zéro n'existe pas** »

Cette culture scientifique et environnementale permettrait aussi de développer, chez nos concitoyens, la conscience que « *le risque zéro n'existe pas* ». La culture du risque n'a pas pour vocation d'éliminer les risques, mais d'apprendre à vivre avec et à en diminuer les impacts.

« **Les solutions fondées sur la nature** »

La mission insiste aussi sur le fait que cette « *culture scientifique du risque* » doit permettre de replacer chaque risque dans son environnement pour précisément y trouver des solutions afin de diminuer les impacts de ces risques. Ce sont notamment les solutions fondées sur la nature (SFN)¹⁹.

Elles sont définies par l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ».

Ces solutions fondées sur la nature permettent d'inventer de nouvelles parades aux risques naturels et d'encourager la résilience des territoires. On peut ici citer l'exemplarité du travail réalisé par l'architecte Éric Daniel-Lacombe pour réhabiliter un quartier en zone inondable en tenant compte des caractéristiques naturelles du site²⁰.

¹⁸ Stratégie 2020/2025 de la Croix-Rouge française, p.36.

¹⁹ Rapport parlementaire « terres d'eau, terres d'avenir » http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cle29b523.pdf

²⁰ <https://www.edl-architecte.com/inondations>

« *Changer de regard sur les risques et la façon d'en parler* »²¹

Dans le même esprit, afin de sortir du déni et de dépasser le catastrophisme, certaines actions proposent de changer de regard sur les risques, notamment en mettant en valeur les bénéfices que nous procure la nature, et ainsi, de se réapproprier notre environnement.

Cette façon positive d'appréhender le sujet, sans focaliser sur le risque, crée une dynamique intéressante dans la mesure où elle permet plus facilement de susciter l'intérêt des citoyens et de mesurer les bénéfices à agir et faire de la prévention.

En résumé :

- La déficience de culture scientifique touche une grande partie de la population, y compris certains décideurs, au profit d'une « culture » administrative et réglementaire (même si la réglementation est appuyée sur des approches de travaux scientifiques). Cette carence de culture et d'approche scientifique, au plus haut niveau de la chaîne de décision, a des répercussions évidentes sur notre aptitude à comprendre, prévenir et nous préparer aux crises.
- La « culture du risque » qui devrait être considérée et transmise comme une « culture scientifique » accessible et compréhensible par tous, se traduit dans les faits par une profusion de textes réglementaires et d'obligations, souvent difficilement compréhensibles.
- Cette situation n'encourage pas les citoyens à s'interroger, comprendre, et se prémunir des risques qui les entourent.

2.5 Une absence de partage et de mutualisation des expériences et initiatives

Plusieurs rapports sur la culture du risque, notamment ceux du CEREMA²² et du CEPRI²³ établissent le même constat : de très nombreuses actions ont été initiées depuis une dizaine d'années, notamment dans le domaine des risques naturels. Ces actions de sensibilisation prennent des formes très variées et déjà innovantes. On peut constater que les supports interactifs (simulateurs, outils visuels dynamiques, maquettes pédagogiques...) et les vidéos sont les formats les plus utilisés. Les supports papiers et les journées de sensibilisation aux risques tiennent également une place prépondérante et proposent des contenus variés (activités ludiques, témoignages, conférences, etc.). Les applications mobiles sont aussi en développement. Les campagnes de sensibilisation, les commémorations ou encore les concours occupent une place moins importante.

Les porteurs de ces projets sont également divers, ce qui reflète une mobilisation des acteurs pour le développement de la culture du risque, notamment les collectivités locales et les associations. On observe donc une montée en puissance encourageante de ces initiatives.

Toutefois, en portant un regard global et comparatif sur ces actions, plusieurs constats s'imposent :

- Elles ont des difficultés à s'ancrer dans le temps et sont souvent ponctuelles. Ce manque de pérennité est surtout dû à un manque de moyens dédiés : les structures, notamment les associations, qui portent ces initiatives, doivent s'engager dans une longue course aux subventions ou financer sur leurs fonds propres.

²¹ Rapport Cerema, « Culture du risque : recueil et analyse d'actions innovantes en France », mai 2019, p.29

²² « Recueil et analyse d'actions innovantes en France », mai 2019

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/02/culture_risque_v3_0.pdf

²³ « Rapport panorama des outils de sensibilisation », décembre 2020 http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cle29b523.pdf

- Elles sont hétérogènes en termes de contenus et de niveau de vulgarisation. Il serait souhaitable qu'il y ait des échanges d'expériences entre les initiatives qui marchent et celles qui marchent moins bien.
- Elles manquent d'évaluation ; il est donc souvent difficile d'estimer la portée et l'efficacité de ces actions sur la population. Développer des méthodes et outils d'évaluation permettrait de cibler les actions les plus efficaces, tout en maintenant la diversité des formats.
- Elles sont inégalement réparties sur le territoire. Seules les collectivités territoriales très mobilisées ou ayant déjà connu des catastrophes s'investissent réellement, dans la durée, dans des actions et événements de sensibilisation ou de prévention.

En résumé :

- Qualitativement et quantitativement, les actions de culture du risque nécessitent plus d'échanges d'expériences, d'évaluation et de mutualisation des moyens. Autrement dit, « *un dispositif qui permettrait de mettre en place une stratégie globale d'accompagnement sur le long terme* ».



3 Une richesse d'acteurs et de pratiques

3.1 Des acteurs et des actions efficaces

3.1.1 Des parties prenantes mobilisées

La prise en compte du risque, de la prévention à sa gestion n'est pas nouvelle. Des acteurs se sont multipliés, impliqués fortement, coordonnés et mis en réseau, et ont compris les enjeux et la nécessité d'une communication de leurs actions à destination des populations.

L'État :

À travers des lois successives et des obligations réglementaires (cf. annexe 3), l'État assume ses responsabilités qu'il délègue pour certaines à ses services déconcentrés, mais aussi aux différents services de secours. L'État s'est également doté de sites internet qui délivrent de multiples informations. Les préfetures, sur leurs sites internet respectifs, mentionnent les différents plans réglementaires des communes concernées par les différents risques, comme les PAPI, PPR, et bien sûr le DDRM. On peut regretter toutefois la difficulté d'accès à ces documents sur ces sites tant leur arborescence est hétérogène.

Les services de secours :

Ils assurent en France et sur la totalité du territoire la distribution des secours. Les maires comme les préfets ou le 1^{er} ministre disposent d'un pouvoir de police qui garantit cette distribution des secours rigoureusement organisée et assure la coordination des différents acteurs participant à la gestion de crise ou de catastrophe. Si les services départementaux d'incendie assurent le commandement des opérations de secours, d'autres services peuvent concourir aux opérations de secours. C'est le cas des forces de police ou de gendarmerie, ainsi que des SAMU qui sont mobilisables sur des opérations d'envergure. Les forces armées peuvent également être appelées à y participer ; elles sont souvent très utiles en soutien matériel mais aussi humain. Si, par le passé, ces collaborations étaient parfois complexes à construire, elles ont pleinement été intégrées dans la réponse de sécurité civile.

Les évènements de Xynthia ou du Var en 2010, ceux relativement récents comme les attentats de Paris ou de Nice, ou toujours d'actualité comme la Covid-19, ont clairement démontré le rôle utile de chacun. Paradoxalement, si ces catastrophes ont produit des drames humains qu'il nous faut maintenir dans les mémoires, elles ont façonné l'esprit des acteurs et ont contribué à une meilleure collaboration des services.

Il est à souligner que l'ensemble de ces différents services de secours s'engage également vers une meilleure prise en compte de la prévention du risque.

Les collectivités et établissements publics :

Des maires et élus, confrontés à des évènements, ont véritablement mesuré l'importance de la culture du risque et la défendent, même si « *chacun fait ce qu'il peut, quand il peut* » (Cf. point 2.3). Malgré une forme initiale de réticence due à des raisons politiques et économiques notamment, ils ont initié des démarches volontaristes et constructives auprès leurs concitoyens et mettent tout en œuvre pour éviter de nouveaux drames. Ce sont de véritables « porte-paroles » de la cause auprès de leurs homologues.

Les professionnels :

Le secteur assurantiel a su prendre des initiatives intéressantes en matière d'information préventive à

destination de sa clientèle. Certaines utilisent les nouvelles technologies pour diffuser des messages de prévention et d'alerte quand d'autres sont partenaires de manifestations locales.

La fédération française de l'assurance (FFA) étudie également la faisabilité d'actions de sensibilisation et de formation aux risques naturels spécifiquement à destination des professionnels de la construction. Les entreprises du secteur industriel ont pris conscience, dans une grande majorité, de la nécessité d'informer les populations vivant à proximité de leurs établissements sur les risques qu'ils présentent.

Les associations :

Elles sont nombreuses et structurées qu'elles soient locales, territoriales et nationales, voire européennes et internationales. Elles sont force de propositions mais leurs actions restent souvent conditionnées aux moyens humains et financiers dont elles disposent.

Cette mobilisation à tous les niveaux des secteurs d'activités, de leurs disciplines et des compétences, doit rester le fondement de la prévention des risques, chacun apportant sa pierre à l'édifice. Le travail en équipe-projet pluridisciplinaire doit être encouragé, car indispensable pour concevoir des actions adaptées, ciblées et efficaces.

3.1.2 De nombreuses pratiques impulsées par l'État, les collectivités, les associations

Les pratiques et dispositifs existants ont prouvé leur efficacité. En effet, tous les acteurs cités ci-dessus ont impulsé des actions de sensibilisation visant à réduire la vulnérabilité de la population en cas d'évènement majeur.

À travers les auditions, mais aussi grâce au rapport du CEREMA intitulé « *Culture du risque. Recueil et analyse d'actions innovantes en France* » publié en mai 2019²⁴, la mission a recensé quelques pratiques pertinentes à différents niveaux, du national au territorial, qui méritent d'être soulignées.

Les bonnes pratiques impulsées par les différents échelons :

Au plan national, le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur et Météo France, lance, chaque année depuis 2017, d'août à octobre la campagne de prévention face au risque d'inondation, dans 15 départements de l'arc méditerranéen concernés par des épisodes de type "pluies intenses méditerranéennes". L'objectif est de faire connaître les comportements qui sauvent. C'est aussi l'occasion d'expliquer les conditions des épisodes pluvieux méditerranéens leurs conséquences en matière de précipitations, de ruissellement et d'inondation, ainsi que les dispositifs de vigilance. Cette campagne s'appuie notamment sur la diffusion de vidéos, d'affiches et de plaquettes intitulées « les 8 bons comportements en cas de pluies méditerranéennes intenses »²⁵.

En s'appuyant sur des outils identiques, le ministère de la Transition écologique, associé au ministère de l'Intérieur et au ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, a lancé une campagne nationale de sensibilisation et de prévention des risques de feux de forêt intitulée « Feux de forêt, s'en prévenir et s'en protéger »²⁶.

Citons enfin l'initiative du gouvernement qui a lancé une série de tutoriels vidéos pour sensibiliser à la prévention des risques majeurs (inondation, feu de forêt, avalanches, etc.) et acquérir les bons comportements²⁷.

²⁴ [Culture du risque \(cerema.fr\)](https://www.cerema.fr)

²⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-inondation-se-protger-connaître-bons-comportements>

²⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>

²⁷ <https://www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques>

Au plan régional, également lancée en 2017, la mission interrégionale inondation de l'arc méditerranéen co-pilotée par l'état-major de zone de défense sud et la DREAL PACA est une expérimentation inédite qui a pour but d'améliorer l'information et la sensibilisation aux risques inondation, d'assurer la cohérence zonale de la mise en œuvre opérationnelle et de renforcer la coordination interrégionale de l'arc méditerranéen²⁸.

Au plan départemental, en Charente-Maritime (17), la préfecture a organisé en septembre 2017 l'exercice « EVAC 17 » avec pour objectif de « *tester la chaîne d'alerte, la réactivité et la coordination des différents acteurs de la sécurité du département* ». Une évacuation des campings dans la Presqu'île d'Arvert a été simulée, mais aussi et surtout, cet exercice a été valorisé par la réalisation d'une vidéo, permettant de partager un retour d'expérience avec les acteurs concernés, mais également disponible au grand public, puisqu'elle est visualisable sur Youtube²⁹. Cet exemple est une source d'inspiration pour la recommandation n°1.

Au plan territorial (EPCI ou syndicats de bassin), évoquons les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) lancés en 2002. Construits par les collectivités ou les syndicats de bassin dans le cadre d'un appel d'offre de l'Etat, puis approuvés par des instances partenariales, ils sont financés par l'ensemble des échelons concernés (État, Conseil régional, Conseil départemental, établissement public de coopération intercommunale). Ces programmes, qui ont pour but de mettre en œuvre la politique globale des inondations pensée à l'échelle d'un bassin de risque, prévoient des moyens pour la gestion de l'aléa, la réduction de la vulnérabilité du territoire (habitants, biens, infrastructures), mais aussi pour la diffusion de la culture du risque.

Au plan local, les bonnes pratiques sont légion. La ville de Nantes a mis en place en 2006 et 2012 une campagne d'information visant à développer la culture du risque auprès des agents de la ville afin de les préparer à la gestion d'une crise³⁰. Pour pallier le manque de personnel disponible en dehors des horaires d'ouverture des services municipaux, chaque année la mairie a lancé des appels à volontaires acceptant d'être sollicités la nuit, le week-end ou les jours fériés en cas de crise. Suite à ces appels à volontaires, la mairie comptait 900 agents volontaires dans ces « annuaires de crise » avec une mise à disposition d'outils d'information. Cet exemple peut servir d'appui aux recommandations n°5 et 6.

Des communautés expertes en ligne affiliées et non-affiliées aux instances étatiques : les entretiens conduits dans le cadre de la mission soulignent l'importance aujourd'hui attribuée à l'association VISOV (cf. annexe 4) et au rôle qu'elle joue en termes de prévention et de diffusion de l'information vers les citoyens. L'association VISOV (loi 1901) a été fondée en 2014. Sa mission est de « fournir un soutien technique, méthodologique et des renforts opérationnels lors d'actions menées sur les médias sociaux dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crise de sécurité civile »³¹. Il s'agit d'une association citoyenne désormais affiliée et reconnue par les instances étatiques qui propose une activité de suivi, tri et remontée d'informations pertinentes issues des médias sociaux aux institutions partenaires sur l'ensemble de la chaîne opérationnelle de gestion de crise : PC Communal, SDIS, Préfecture, Etat-major Zonal, COGIC au Ministère de l'Intérieur. De notre point de vue, les VISOV effectuent une partie importante du travail de veille des médias sociaux et constituent un relai pertinent et crédible vers les citoyens permettant de décharger les institutions quant au traitement et à l'apport de l'information circulant sur les médias sociaux lors d'un évènement.

D'autres communautés expertes citoyennes méritent aussi d'être mentionnées pour leur travail de documentation sur un évènement passé ou en cours, comme la communauté Wikipédia qui a, depuis

²⁸ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/mission-interregionale-r2229.html>

²⁹ [EVAC 17 - YouTube](#)

³⁰ [Développement de la culture du risque auprès des agents de la ville de Nantes | risques-majeurs.info](#)

³¹ www.visov.org

le début de la crise sanitaire, joué un rôle significatif dans la lutte sur la désinformation³². Le média social collaboratif agrège et publie des informations vérifiées et pertinentes. Mais, avant d'être une encyclopédie généraliste, Wikipédia est utilisée par les internautes comme un moyen d'obtenir de l'information sur un événement en cours ou récent. L'encyclopédie en ligne donne par ailleurs lieu à de nombreux échanges entre les contributeurs, que l'on retrouve dans les onglets « discussions » présents pour chacune des pages Wikipédia (cf. par ex. Bubendorff et Rizza, 2021)³³. À ce titre, cette communauté citoyenne experte non-affiliée peut jouer un rôle significatif dans la communication vers les citoyens sur les risques majeurs d'un territoire, sur la documentation relative à ces risques, et enfin dans le cas d'un incident majeur sur le faire-sens de l'évènement en cours.

3.1.3 L'expérience en Outre-mer

Les départements et territoires ultramarins sont fortement exposés à certains risques (séismes, tsunamis, cyclones, volcans) peu présents ou absents en métropole. Ils ont subi dans leur histoire récente des catastrophes naturelles comme les cyclones Hugo en 1989 en Martinique, Luis aux Antilles en 1995 et plus récemment Irma en 2017 à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, et les séismes des Saintes en Guadeloupe en 2004. Enfin, Mayotte constitue un territoire marqué, depuis 2018, par un phénomène volcano-sismique, entraînant sur l'île une série de séismes d'amplitude faible à modérée. On peut également évoquer des événements anciens plus marquants comme l'explosion de la montagne pelée en 1902 en Martinique qui fit 30 000 morts dans la partie Nord de l'île.

Ces territoires appartiennent à des zones géographiques où les phénomènes naturels sont nombreux, par ailleurs ouverts sur des différentes formes de sociétés (monde hispano américain, culture pacifique ou asiatique en Polynésie). Ils sont par nature des terrains d'expériences de la culture du risque, marqués par d'autres influences culturelles.

Les recherches sur la perception des risques dans ces territoires montrent une dualité qui peut apparaître contradictoire. D'un côté, les sociétés insulaires laissent transparaître une sorte de fatalisme, de « résignation » face aux manifestations extrêmes de la nature. De l'autre, ces sociétés regorgent d'initiatives promptes à maintenir la mémoire des risques et à mobiliser les acteurs et la population pour des actions de prévention.

Les départements d'outre-mer sont riches de bonnes pratiques en matière de culture du risque. Citons-en quelques-unes :

- Le plan séisme aux Antilles a pour objectif de développer la prévention du risque sismique. Il est programmé sur 30 ans (2007-2037). Il comporte des mesures dites « matérielles » de construction et de renforcement parasismiques du bâti public existant et des mesures dites « immatérielles », de sensibilisation et d'information préventive de la population et des élus au risque sismique et à la gestion de crise. Un volet concerne en particulier la sensibilisation des professionnels de la construction. Il est essentiel, en effet, que la culture du risque irrigue chez ce type d'acteurs qui sont à l'origine de l'« offre préventive » en matière de construction parasismique³⁴. Dans le cadre de ce plan, la DEAL Guadeloupe organise la semaine SISMIC et la DEAL Martinique la semaine REPLIK qui mobilisent les populations autour d'évènements de sensibilisation et de prévention.

³² Voir l'audition du Président de la Fondation Wikipédia France par le CSA dans le cadre de la lutte contre la désinformation relative à la crise sanitaire

³³ Bubendorff, Sandrine et Rizza, Caroline (2021). « Wikipedia face à la crise de Covid-19 ». Les annales des Mines, juin 2021

³⁴ <http://www.planseisme.fr/-Espace-Plan-Seisme-Antilles-.html>

- Dans la Caraïbe, la journée annuelle « Caribewave » regroupe chaque année, depuis 2013, 48 pays sous l'égide de l'UNESCO. L'exercice a pour but de faire progresser les efforts de préparation aux tsunamis dans les Caraïbes et les régions adjacentes. Il est ouvert à différents types de participants (de la préfecture de zone à l'école primaire)³⁵. Le principe d'une telle journée n'est pas de tout organiser sous la forme d'un « exercice national » contrôlé par les pouvoirs publics, mais de fournir des scénarios, des cadres d'actions et des outils pédagogiques.
- Les départements et collectivités des Antilles se sont également engagés dans une campagne de balisage des lieux de refuge en cas de tsunami. Les itinéraires vers les lieux de refuge sont accessibles via la plateforme et l'application Exploit³⁶.
- Dans l'océan indien, l'île de la Réunion et la Croix-Rouge ont développé un outil régional d'intervention PIROI. Il s'agit d'un vaste programme d'acculturation et de gestion des risques de catastrophes particulièrement destiné au jeune public.

Pendant deux ans, la délégation interministérielle aux risques majeurs outremer (DIRMOM 2019-2021) a mené des actions de coordination et de développement de la connaissance du risque dans les DOM et les COM³⁷.

3.1.4 Quelques dispositifs à l'étranger

Les comparaisons internationales sont toujours délicates tant les contextes nationaux sont différents. Toutefois, l'expérience de pays exposés aux risques naturels et technologiques peut nous renseigner sur la pertinence des mesures de développement de la culture du risque. La mission a consulté plusieurs experts à l'étranger. Elle a aussi bénéficié de l'appoint de l'AFPCN qui a sollicité son réseau à l'étranger. Il n'est pas possible ici de décrire le contexte et toutes les actions mises en œuvre dans ces pays. On en extraira quelques « bonnes pratiques » qui peuvent être transposables.

La **Nouvelle Zélande** est exposée à de nombreux aléas, dont, par ordre décroissant d'importance : séismes, tsunamis et volcanisme. La faible population (4,5 millions d'habitants en 2020) explique que tous les acteurs de la gestion des risques se connaissent. Cette interconnaissance favorise en particulier la construction de projets de recherche appliqués à la résilience des territoires³⁸. La prévention au niveau gouvernemental est gérée par la National Emergency Management Agency (NEMA)³⁹. La NEMA mène des campagnes de prévention dans les médias, en particulier le « shake out », exercice annuel de prévention des séismes ou des tsunamis dont le millésime 2020 a réuni 680 000 personnes soit 15% de la population⁴⁰. À l'échelle locale, les « councils » mettent en œuvre la politique. Les écoles le font de façon spontanée avec des exercices anti sismiques en plus du « shake out » national.

En **Suisse**, la plateforme PLANAT illustre bien l'importance structurante accordée à la culture du risque dans ce pays⁴¹. Son slogan est : « *Nous sommes une société compétente face aux risques. Nous gérons sciemment les risques liés aux dangers naturels en anticipant l'avenir* ». Le document sur la stratégie

³⁵ <https://www.tsunamizone.org/caribewave/>

³⁶ <https://exploit.univ-montp3.fr/>

³⁷ https://www.stmartinweek.fr/wp-content/uploads/2021/02/RA_DIRMOM_311220_VDEF.pdf

³⁸ <https://www.mbie.govt.nz/science-and-technology/science-and-innovation/funding-information-and-opportunities/investment-funds/national-science-challenges/>

<https://resiliencechallenge.nz/>

³⁹ <https://www.civildefence.govt.nz/about/about-nema/>

⁴⁰ Les personnes intéressées s'inscrivaient préalablement sur le Portail : <https://getready.govt.nz/>

⁴¹ Informations communiquées par l'AFPCN

2018 « Gestion des risques liés aux dangers naturels » fait une place majeure à la culture du risque en soulignant que la Suisse est exposée à de nombreux dangers mais fait du débat autour des risques une priorité sociétale. L'acceptabilité des risques est débattue et les mesures à prendre sont priorisées. « *En Suisse, tout le monde peut être affecté par des dangers naturels - c'est pourquoi chacune et chacun doit participer à leur gestion* ». Les personnes et les entreprises sont impliquées de même que, bien sûr, les autorités, la sphère politique mais aussi les assurances, les organisations professionnelles pour des « standard de qualité » en matière de protection. Le portail PLANAT⁴² propose une intéressante boîte à outils "Dialogue risques" : elle apporte aux collectivités et aux citoyens une aide à la planification et à la mise en œuvre de l'information sur les dangers naturels. Diverses ressources et conseils pratiques prêts à l'emploi peuvent être téléchargés à la rubrique « Dialogue sur les risques ». Le portail « dangers naturels » décrit les risques, les cartographies (en temps réel), indique les gestes à suivre, et rappelle les événements historiques.

Le **Japon** avec sa forte densité de population et une situation géographique particulière est un pays très exposé aux risques naturels. Encore récente, la catastrophe nucléaire de Fukushima (2011) a résulté d'un « effet domino » (séisme/tsunami/accident industriel). Le Japon est pourtant l'un des pays les mieux préparés sur les risques. Leur gestion est directement assurée par le cabinet du Premier Ministre. Confronté régulièrement à des événements, le Japon a compris depuis longtemps le bénéfice de la prévention et investi massivement dans le champ des technologies de pointe et intègre une politique de réduction des risques de catastrophe (RCC) dans toutes les domaines, la considérant comme un effet de croissance économique. Le Japon a mis en œuvre, il y a quelques années, le concept « Mieux reconstruire » alliant recherche et développement et protection des personnes les plus fragiles -enfants, handicapés et seniors - en investissant dans des systèmes préventifs high tech en ayant pris en compte, au préalable, leur point de vue. A l'instar de certains acteurs auditionnés, le Japon parle de culture de la sécurité, plus positif et rassurant, que de culture du risque.

3.2 Pourquoi la culture du risque a-t-elle du mal à s'installer en France ?

Malgré de nombreuses bonnes pratiques, la culture du risque reste considérée comme « *un échec collectif* ». Cette vision négative peut s'expliquer par la difficulté d'atteindre la population : l'information n'est pas toujours pensée du point de vue des usagers, elle utilise des formes et des moyens trop hétérogènes pour atteindre l'objectif d'une culture commune, et enfin elle a du mal à évoluer pour s'adapter aux différents publics visés. Au-delà des remarques formulées supra dans les constats partagés, la mission soulève d'autres points faibles.

3.2.1 Des obligations réglementaires non respectées ou mal appliquées

Pour illustrer les dysfonctionnements concernant les obligations réglementaires, voici deux exemples souvent cités : Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) et l'IAL (Information des Acquéreurs et des Locataires).

- Le DICRIM, réalisé par le maire, a pour objectif d'informer les habitants de l'ensemble des risques majeurs existant sur sa commune et répertoriés dans le document départemental des risques majeurs (DDRM), et il doit intégrer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre face à ces risques.

Or, ce document est encore trop souvent inexistant, alors qu'il est obligatoire pour toutes les communes soumises à un plan de prévention des risques (naturels, miniers ou technologiques). Lorsqu'il existe, son mode de distribution ne permet que rarement aux habitants d'en avoir connaissance, et l'hétérogénéité des documents pose la question des

⁴² <https://www.dangers-naturels.ch/home/evenements-passes/evenements-historiques.html>

formats choisis, d'autant plus que leur forme (longueur, vocabulaire, mise en forme) les rend peu intelligibles par les citoyens qui ont réussi à y avoir accès. Il a été également pointé du doigt un « *Manque de moyens des collectivités pour mettre à jour leur DICRIM et le faire connaître* ».

- L'IAL est l'obligation d'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non-bâti) situé en zone de sismicité ou/et dans un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

Les auditions conduisent à constater que cet « état des risques » ne remplit pas ses objectifs d'information et de prévention. Dans le cas d'une vente, il intervient trop tard, c'est-à-dire généralement au moment de la signature de la promesse de vente. Il ne permet donc pas à l'acquéreur de prendre sa décision d'achat en toute connaissance de cause. Dans le cas d'une location, cette obligation d'état des risques, est peu respectée, notamment lorsque le bail est signé entre deux particuliers, sans l'intervention d'une agence immobilière.

L'administration a mis en place, en février 2021, un nouveau service numérique nommé « *ERRIAL*⁴³ » (état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires) accessible sur le site « *Géorisques* », qui permet d'évaluer simplement et rapidement les risques qui concernent un bien.

Ce service d'information à destination des particuliers s'inscrit dans la continuité de la politique publique en matière de prévention des risques et se veut comme un nouvel outil favorisant la sensibilisation aux risques et l'accès à la donnée publique. Il conviendrait de le faire largement connaître auprès de la population.

De façon générale, nous constatons que les dispositifs réglementaires sont encore peu ou mal connus de la population et qu'ils n'offrent qu'une perception partielle des risques qu'elle encourt.

3.2.2 Des citoyens sous-représentés dans les instances locales d'information

Des progrès sensibles ont été faits ces dernières années pour associer les citoyens dans les instances réglementaires et des expérimentations locales ont été tentées par certaines parties prenantes.

Néanmoins, il est clairement observé que les commissions de suivi de site (CSS) n'obtiennent que peu ou pas le succès escompté chez les citoyens ou leurs représentants. Le formalisme et la rigidité de ces rencontres, leur tenue dans des lieux « intimidants » ne laissent pas beaucoup de spontanéité, voire de convivialité à cette démarche pourtant intéressante. La gouvernance est également pointée du doigt et apparaît effectivement déséquilibrée - « *les CSS sont trop étatiques, figés et rigides* » - puisque les représentants de l'Etat sont en nombre, au regard de quelques citoyens, qui se sentent « *inutiles* » et « *pas à leur place* ». On peut se poser légitimement la question de savoir si cette instance doit être assurée par le Préfet. Étant donné leur niveau de proximité avec nos concitoyens. Il pourrait être envisagé de proposer aux maires d'organiser une réunion publique annuelle pour faire un point d'étape. Ou peut-être faut-il réfléchir à un collège supplémentaire d'une CSS comprenant des habitants tirés au sort ?

La conférence riveraine mise en œuvre depuis 2007⁴⁴ par l'ancien maire de Feyzin et président d'Amaris, Yves Blein, constitue un exemple contradictoire, qui prouve que ce type de commission peut prendre des formes plus impliquantes pour les citoyens : elle semble véritablement correspondre aux attentes des citoyens et plus particulièrement, comme son nom l'indique, des riverains. Composée

⁴³ <https://errial.georisques.gouv.fr/#/>

⁴⁴ <https://www.ville-feyzin.fr/je-veux/je-veux-3/conference-riveraine>

Vidéo explicative réalisée par la mairie de Feyzin <https://www.dailymotion.com/video/x1nayz6>

d'élus, d'industriels et de citoyens volontaires, cette conférence citoyenne est plus équilibrée que les instances organisées par les préfets.

L'exemple spécifique du nucléaire et des commissions locales d'information

À l'initiative des conseils généraux, les premières commissions locales d'information (CLI) ont été mises en place en 1981 autour de la plupart des installations nucléaires. Elles ont été renforcées, en application de la loi du 13 juin 2006 (loi dite « TSN »), par le décret n°2008-251 du 12 mars 2008⁴⁵ qui définissait leur gouvernance, leur composition et leur fonctionnement. Les CLI ont vu leurs pouvoirs renforcés avec la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la « Transition énergétique pour la croissance verte », avec notamment la possibilité de demander à l'exploitant d'organiser des visites de terrain de l'installation à des riverains. Elles disposent aujourd'hui d'une grande latitude pour organiser leur propre activité et sont composées de représentants des collectivités territoriales, de parlementaires, de représentants du monde économique, d'associations, de syndicats et de personnalités qualifiées, des services de l'État et des représentants de l'autorité de sûreté nucléaire. Présidées par le président du Conseil départemental ou un élu désigné par ses membres, **les CLI ont l'obligation d'organiser une fois par an, une réunion publique, ouverte au public et à la presse. Leurs travaux sont diffusés sous une forme accessible et au plus grand nombre.**

Répondant aux attentes des participants, **le fonctionnement des CLI pourrait être dupliqué pour les CSS.**

L'échec de la campagne de distribution des comprimés d'iode (2019)

L'efficacité de l'information préventive des populations, en matière de risque nucléaire, doit toutefois être relativisée par l'échec de la campagne de distribution de comprimés d'iode de 2019, ciblant les populations dans un rayon de 10 à 20 km d'une centrale nucléaire.

« Sur les 2,2 millions de riverains ciblés, seuls 550 000 sont allés chercher leurs comprimés en pharmacie », regrette l'ANCCLI, soit seulement 25 % des habitants concernés.

Rappelons qu'en cas d'accident nucléaire, la prise de comprimés d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'environnement. La thyroïde va absorber l'iode stable jusqu'à saturation, et ne pourra donc plus assimiler l'iode radioactif qui serait éventuellement respiré ou ingéré. Détenir ces comprimés chez soi fait donc parti des comportements de prévention indispensables pour se protéger en cas d'accident nucléaire.

Comment expliquer ce taux d'échec de 75 % alors que 5,5 M€ ont été investis dans la campagne pour envoyer, à domicile, des courriers et des fascicules d'information ainsi que les bons de retrait en pharmacie ? Est-ce en raison d'un désintérêt des populations ou de la méthode employée ?

Pour l'association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), il faut impliquer concrètement les populations en s'appuyant sur les mairies pour la distribution des comprimés d'iode et pour la sensibilisation au risque d'accident nucléaire : un nouveau témoignage en faveur du rôle central que devraient jouer les élus locaux dans l'information et la prévention des risques majeurs.

⁴⁵ https://www.anccli.org/wp-content/uploads/2014/06/D%C3%A9cret-CLI-du_12_mars_2008.pdf

3.2.3 Des outils numériques trop peu « vulgarisés » et une communication peu lisible

Internet est aujourd'hui le support devenu incontournable pour diffuser la culture du risque.

Or, nous constatons une multiplicité de sites web qui traitent des risques naturels et technologiques, sous différents angles, et à destination de différents publics. Ce foisonnement d'informations, de documents réglementaires et de produits cartographiques est certes louable, mais paradoxalement, contribue aussi à rendre l'information complexe, technique et diffuse.

Dans ce paysage confus de l'information sur les risques, l'initiative d'un site web de référence - le site « Géorisques » -, relevant de la responsabilité de l'État, semble parfaitement pertinent. Toutefois, comme le souligne le rapport du CGEDD⁴⁶ d'avril 2020, le site « Géorisques » peine à affirmer sa place dans ce paysage. « *Il souffre d'un défaut de notoriété lié pour partie à la relative complexité de son utilisation, un déficit de pédagogie et de clarté des explications, une ergonomie de navigation encore limitée* ».

Ce rapport souligne aussi la relative méfiance à l'égard d'informations venant de l'État plutôt que d'une commune. Il conviendrait de développer et d'adapter vraiment la plateforme « Géorisques » pour en faire le site de référence de la culture du risque, avec plus de contenus de vulgarisation, ludiques et attractifs (cf. partie 4.1.3).

3.2.4 Un pilotage national perçu comme flou

« *Il faut décomplexifier le système, le repenser, le reconstruire et démocratiser le sujet* ».

Au niveau national, la question des risques naturels et technologiques peut être considérée comme bicéphale, puisque la prévention (intégrant la vigilance) est une compétence du ministère de la Transition écologique, et la gestion de crise (y compris l'alerte) est celle du ministère de l'Intérieur. De fait, cette organisation rend difficile la coordination des actions.

Sur de nombreux sujets, comme sur celui-ci, le rôle de l'État doit répondre aux attentes de clarification, d'impulsion et fédérer avec un pilotage plus décentralisé pour casser cet effet « silo » descendant et favoriser les informations montantes.



⁴⁶ https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0011562/012890-01_rapport-publie.pdf;jsessionid=96413F48A865B758633EC3A76EDEA5DD

4 Conscience et résilience : dédramatiser, former, éduquer, innover

4.1 Un socle commun de connaissances, une approche globale du risque et une dynamique nationale à lancer

Acquérir les bons réflexes et les comportements adaptés en prévision d'un risque est évidemment indispensable. Une population informée et ayant intégré les bons réflexes est une population moins exposée et moins sensible aux risques. Mais l'apprentissage des gestes qui sauvent n'est qu'un des aspects de la culture du risque. Apprendre à agir, bien en amont d'un risque, par exemple en adaptant le bâti et l'urbanisme aux aléas environnementaux, qu'ils soient naturels ou technologiques, fait également partie intégrante de cette culture.

Si nous connaissons le « fonctionnement » de notre environnement, nous pouvons nous y adapter et composer avec lui pour prévenir et anticiper les catastrophes. Nous pouvons aussi trouver dans cet environnement de nouvelles solutions, concrètes et efficaces, pour rendre le territoire plus résilient, notamment grâce aux « solutions fondées sur la nature ».

La culture du risque est une connaissance en profondeur des interactions entre les manifestations de la nature et les choix d'aménagement du territoire (risques naturels). C'est une « culture générale » de notre environnement (au sens large, naturel et industriel) qui se nourrit aussi des expériences du passé, et progresse grâce aux avancées des connaissances scientifiques et technologiques. Comme toute culture, elle trouve progressivement son ancrage dans les esprits et les comportements, grâce à la transmission des savoirs et des expériences. Cela prend du temps, d'où l'importance de la transmettre dès le plus jeune âge et de la rendre accessible à tous.

Certes, cette « culture de l'environnement » a des spécificités en fonction des territoires, de leur histoire et des risques différents qui les menacent. Cependant, elle fait aussi appel à un socle commun de connaissances, notamment en raison de l'évolution des risques liés à la crise climatique qui touche chaque territoire et nécessite une adaptation et une anticipation permanentes.

Enfin, nous sommes de plus en plus mobiles et itinérants, et il est nécessaire d'avoir également une connaissance des risques que nous sommes susceptibles de rencontrer, au gré de nos déplacements et de nos voyages.

4.1.1 Impulser une dynamique nationale pour changer de regard sur les risques

A l'issue des auditions, la mission s'est forgée la conviction que cette culture du risque et de l'environnement doit être impulsée par une dynamique nationale, afin de sensibiliser toute la population, jeunes et moins jeunes, élus, décideurs ou simples citoyens.

Il est proposé d'instaurer chaque année, autour du 13 octobre, (date désignée par l'assemblée générale des Nations Unies « Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe ») une semaine de sensibilisation et d'acculturation aux risques naturels et technologiques, partout en France.

Le choix du nom de cet événement est important. Il doit être positif, transmettre l'idée que nous ne sommes pas victimes mais acteurs de notre environnement et de ses aléas. C'est un travail à réaliser avec des spécialistes de la communication.

Cette opération nationale, destinée à s'installer dans le temps, est déclinée sur chaque territoire en fonction des risques présents. Elle est organisée en partenariat avec les élus, les industriels, les associations, etc.

À l'image de la semaine « Replik » en Martinique et « Sismik » en Guadeloupe, ou encore la « semaine des risques industriels » à Port-Jérôme-sur-Seine, cet événement proposera différentes animations et actions gratuites, ouvertes à tous : des concours dans les écoles et des ateliers pédagogiques dans les écoles et les communes, des visites de sites industriels, des conférences, des exercices pour le grand public, des expositions, des spectacles, etc.

La transmission intergénérationnelle est également l'un des meilleurs vecteurs en matière de culture du risque. Les témoignages des générations passées à travers leurs récits sont au cœur d'une communication pertinente sur le risque. Pour raviver cette mémoire collective, un projet pédagogique « mémoire d'un cyclone » tout à fait intéressant a été initié cette année à La Réunion⁴⁷.

L'idée aussi de « patrimonialiser » certains sites, à l'instar, pourquoi pas, du « loto du patrimoine » engagerait à la fois l'État, les collectivités et leurs habitants. Là aussi, l'objectif de raviver la mémoire permettrait de comprendre la sensibilité ancienne d'un site et de rappeler sa vulnérabilité toujours d'actualité.

Le spectacle vivant et, de façon générale, les créations artistiques sont des canaux efficaces de diffusion de l'information préventive. Ainsi, la mission propose de lancer un appel à projets à destination du monde culturel sur la sensibilisation aux risques.

La mission propose aussi que l'évènement soit piloté et parrainé par des « ambassadeurs », c'est-à-dire des élus locaux et des personnalités qui ont été confrontés à une catastrophe et sont engagés dans la prévention des risques. De par leurs expériences « vécues », ils disposent d'une crédibilité et leur parole est influente auprès des élus locaux et de l'opinion.

Cette semaine serait organisée en partenariat avec les médias nationaux et régionaux et pourrait se conclure par une grande émission télévisée.

Qui fait quoi ?

Dans l'organisation de cette journée, il est important que l'État se pose non pas en organisateur central, même s'il initie l'opération, mais en coordonnateur et en facilitateur, comme c'est le cas dans les exemples de journées citées dans ce rapport. Chaque territoire, en lien avec les structures et associations existantes, sera autonome dans le choix des événements et actions de sensibilisation.

Recommandation 1. Instaurer un évènement national annuel, fédérateur et mobilisateur.

4.1.2 Une culture du risque pérenne et accessible à tous, dès l'école primaire

La sensibilisation à la culture du risque dès le plus jeune âge a été soulignée à de très nombreuses reprises. D'une part, il est fondamental de sensibiliser les enfants pour qu'ils deviennent des adultes mieux préparés et plus résilients face aux risques. D'autre part, il est démontré que les enfants sont des relais précieux et efficaces pour sensibiliser leurs parents et leurs proches.

⁴⁷ <http://www.reunion.gouv.fr/raviver-la-memoire-collective-a7450.html>

La sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire est donc une priorité et passe forcément par la formation aux premiers secours et bons gestes qui doit rester, au collège, un apprentissage dans lequel s'inscrivent différents objectifs : de solidarité, de pédagogie sur l'environnement et donc de culture du risque.

Toutefois, la mission constate que cette sensibilisation en milieu scolaire se réalise actuellement de façon inégale et sporadique selon les territoires. Les enseignants, notamment en primaire, manquent de ressources pédagogiques adaptées, la solution étant souvent de faire appel à des intervenants extérieurs (sapeurs-pompiers notamment souvent sollicités).

La mission estime qu'il est primordial d'encourager et d'accompagner les enseignants dans leur démarche de sensibilisation aux risques, en renforçant et en harmonisant l'arsenal des ressources pédagogiques, et en les rendant accessibles à tous sur l'ensemble du territoire, de façon simple et gratuite.

Ces ressources seront aussi librement utilisables par tous les acteurs de la prévention et par les communes soucieuses d'informer leurs habitants.

Il est proposé un kit pédagogique ayant pour vocation la diffusion d'un socle commun de connaissances sur l'ensemble des risques qui touchent les territoires français, composé de différents supports, eux-mêmes adaptés à différents âges :

- une série de vidéos de « vulgarisation » traitant de chaque type de risque, construite autour de 3 axes : le phénomène/ses impacts/les conduites à tenir.
- des livres adaptés à différents âges. Signalons que des prototypes ont déjà été réalisés sur certains territoires et qu'ils pourraient aisément servir de modèle (Exemple en Guyane).
- des cahiers de jeux et d'activités pour les enfants (Exemple : réalisation par la MIIAM).

Qui fait quoi ?

La production : Il est préconisé qu'ils soient produits par le Réseau Canopé (ex CNDP), éditeur de ressources pédagogiques publiques dépendant du ministère de l'Éducation nationale en s'appuyant sur le savoir-faire de l'IFFO-RME.

La diffusion : Elles seront téléchargeables sur la plateforme numérique « Géorisques », devant faire l'objet d'un développement notamment en ce qui concerne ses contenus éducatifs. Ces supports pédagogiques devront être libres de droit et accessibles en « open source ».

Recommandation 2. Élaborer un « kit » pédagogique national et téléchargeable.

4.1.3 Une culture du risque globale, numérique, ludique et attractive

Les pistes d'amélioration du site « Géorisques » sont largement et concrètement détaillées dans le rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) d'avril 2020⁴⁸. La recommandation de la mission se focalise sur les points suivants :

- Faire de « Géorisques » la plateforme de référence sur la culture du risque. Le site doit proposer

⁴⁸ https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0011562/012890-01_rapport-publie.pdf;jsessionid=96413F48A865B758633EC3A76EDEA5DD

des contenus adaptés à différents publics (citoyens, élus, professionnels des risques, etc.), donc proposer plusieurs niveaux de lecture avec des accès différenciés en fonction du type de recherche.

- Pour le « grand public », il doit proposer des contenus éducatifs et ludiques, intégrant notamment le kit pédagogique (recommandation n°2), mais aussi des logiciels permettant de simuler un aléa à un endroit choisi. La technologie de la « réalité virtuelle » donne aux utilisateurs une vision plus concrète et réaliste des risques auxquels ils pourraient être exposés. Ces outils contribuent indéniablement à la « prise de conscience ».
- Dans le même esprit, cette plateforme pourrait proposer des « *escape games* », immergeant les utilisateurs dans des scénarios de crise et lui permettant de se mettre en action de prévention ou de gestion de crise, à l'instar de l'initiative de la DREAL Nouvelle-Aquitaine⁴⁹. La sensibilisation aux risques majeurs doit utiliser différentes technologies susceptibles de rendre l'apprentissage ludique et récréatif.
- Donner un nom plus attractif et moins technique à la plateforme, incitant tous les citoyens à se l'approprier et à s'y référer. La relative défiance à l'égard d'une information verticale provenant de l'État nous incite d'autant plus à aller dans ce sens. Le site deviendrait plus populaire, par exemple, s'il était incarné par une « mascotte » qui inspire confiance et sympathie au public. Ce travail est à développer avec des spécialistes de la communication.
- Faire de « Géorisques » un site participatif, chacun pouvant apporter sa contribution notamment pour diffuser des éléments de mémoire (photos / témoignages ...). La plateforme pourrait par exemple proposer un grand concours national de collecte de documents et témoignages divers relatant des phénomènes naturels ou technologiques exceptionnels et contribuant ainsi à la mémoire et la culture du risque.

Qui fait quoi ?

Le site « Géorisques », à l'initiative du ministère de la transition écologique, pourrait évoluer grâce au travail conjoint des directions centrales (direction générale de la prévention des risques et direction de la communication).

Recommandation 3. Développer et adapter la plateforme « Géorisques » pour en faire le site de référence de la culture du risque.

4.1.4 Aller vers le public et lui faire « toucher du doigt » le risque

Il existe actuellement, en France métropolitaine et en outre-mer, plusieurs outils de simulation permettant de mettre les personnes en situation et de ressentir physiquement l'impact d'un phénomène naturel : table vibrante simulant les secousses d'un séisme, démonstrateur inondation qui permet de ressentir la force de l'eau sur une porte de voiture ou de garage ...

La mission interrégionale *inondation de l'arc méditerranéen* (MIAM) utilise depuis 3 ans ce type de démonstrateur de la DGPR qu'elle fait circuler sur la zone de défense sud. Elle dresse un bilan très positif de ces outils d'information préventive et de mise en situation pour prendre conscience des risques.

⁴⁹ <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/escape-game-sur-les-risques-naturels-mode-r4642.html>

« Mieux que des mots, ils permettent de comprendre dans son corps les dangers, les réflexes et les bons comportements. Ils sont des outils très utiles pour préparer la population à faire face aux événements ».

Face au succès incontestable de ces démonstrateurs auprès du public, La MIIAM souligne que leur usage mérite d'être largement développé et généralisé sur l'ensemble du territoire français.

La conception de ces démonstrateurs (lourd et couteux) nécessiterait toutefois d'être adaptée afin de faciliter leur transport et de multiplier ainsi leurs déplacements.

Par ailleurs, il existe des maquettes interactives illustrant le déroulement de phénomènes naturels ou de leurs impacts (exemples : déformation des structures sous l'effet d'un séisme ou fonctionnement et réactivité d'un bassin versant...). Les retours d'expérience de la MIIAM démontrent également la « forte efficacité de ces maquettes thématiques pour sensibiliser le jeune public mais aussi les adultes ».

Démonstrateurs mécaniques, simulateurs virtuels, procédés immersifs, maquettes interactives ... sont autant d'outils qui ont démontré leur efficacité pour éveiller la conscience du risque et acquérir les bons comportements.

Par conséquent, la mission propose de développer et de mutualiser ces expériences, afin de concevoir des unités mobiles - sortes de petites caravanes itinérantes – qui sillonneraient la France pour aller à la rencontre de la population, sur les places des villes et villages, dans les écoles, les entreprises où encore lors de tournées des plages.

Qui fait quoi ?

Ce dispositif pourrait se mettre en place en s'appuyant sur le savoir-faire d'associations comme « Les petits débrouillards » qui, depuis presque 10 ans, ont mis en place le « Science Tour », un dispositif itinérant de diffusion de la culture scientifique qui s'appuie sur douze camions sillonnant l'ensemble des territoires tout au long de l'année. Cette opération pourrait être soutenue par la fédération nationale des sapeurs-pompiers et toutes structures présentes sur l'ensemble du territoire national (Croix-Rouge, SNSM, Sécurité civile etc.).

Il pourrait être financé, en partie, par des partenaires et sponsors (compagnies d'assurance, fédérations professionnelles, ministères, etc.).

Recommandation 4. Créer des unités mobiles pour aller à la rencontre des habitants et leur permettre une expérience physique et sensorielle des risques.

4.1.5 Vulgariser les résultats de la recherche

Les projets de recherche sur les risques naturels et technologiques sont nombreux. Le ministère de la Transition écologique a financé lui-même plusieurs programmes de recherche depuis 20 ans sur les risques. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et les assureurs entre autres financent la recherche.

Il ressort de l'évaluation de ces programmes que les projets de recherche souffrent d'un manque de diffusion des résultats auprès des acteurs de la prévention et du grand public. Certains projets de recherche ont inscrit dans leur financement un volet valorisation qui permet de faire connaître les résultats de la recherche auprès des acteurs locaux, des habitants des zones à risque. C'est particulièrement judicieux lorsque le projet de recherche porte sur un retour d'expérience post

événement (comme les projets de l'appel à Projet OURAGAN de l'ANR en 2018 qui portaient sur le cyclone Irma aux Antilles en 2017)⁵⁰.

Les chercheurs pourraient être davantage des médiateurs de la connaissance sur les risques et pallier le manque de confiance du public envers les autorités administratives. Leurs recherches seraient publiées via divers supports : storymaps, atlas, site internet, interview de chercheurs, vidéos, participation à des réunions publiques, etc.

Qui fait quoi ?

L'ANR ou les financeurs de la recherche doivent être incités à développer cet aspect en incluant dans les appels à projets un volet « valorisation grand public » lorsque le projet s'y prête.

Recommandation 5. Encourager la valorisation des résultats des projets de recherche sur les risques via des supports pédagogiques et grand public.

4.2 Des élus locaux en première ligne : comment mieux les accompagner ?

4.2.1 Développer la sensibilisation et la formation des élus

D'après les témoignages de certaines personnes auditionnées, on ne peut que militer en faveur d'une véritable formation des élus dans le domaine des risques et des crises. En effet, le maire méconnaît souvent les risques auxquels est confrontée sa commune et il est pourtant consacré légalement comme directeur des opérations de secours (DOS) en cas de crise. La loi en fait aussi le premier responsable des dysfonctionnements qui peuvent intervenir lors de la gestion d'une crise. Enfin, il est susceptible de donner l'alerte à ses administrés.

Certains élus soulignent cette incohérence. Mais, au-delà d'une vision légale dans un contexte de judiciarisation de nos sociétés, il semble nécessaire que l'élu connaisse les grands objectifs de la culture du risque et de la gestion de crise. Il doit s'approprier une méthodologie dans sa façon de décider et d'agir dans une situation extrême.

L'acculturation au risque des élus doit se faire à deux niveaux : sensibilisation et formation.

Beaucoup de maires ne communiquent pas sur les risques auprès de leur population car ils maîtrisent mal ou peu le sujet. Il faut donc les sensibiliser à la présence de risques sur leurs territoires et à leurs responsabilités en matière d'information des populations par des actions simples et faciles à mettre en œuvre.

Il est proposé d'expérimenter sur plusieurs départements des webinaires de sensibilisation proposant notamment des exercices de mise en situation comme ceux proposés par le conseil départemental de Haute-Garonne⁵¹. Ces webinaires pourraient également permettre des échanges d'expériences entre élus avec le témoignage de maires ayant déjà été confrontés aux risques et aux crises. Les récits de ces

⁵⁰ On citera l'exemple du projet Tirex (retour d'expérience sur le cyclone Irma à Saint Martin <https://tirex.univ-montp3.fr/>) dont le volet valorisation et dissémination s'exprime entre autre par une synthèse à l'usage des décideurs <https://fr.calameo.com/read/006591530b5bdb6016ed1?page=1>

⁵¹ <https://www.atd31.fr/fr/former-les-elus/nos-formations/cycles-de-formation/cycle-securite-publique/maintenir-operationnel-son-plan-communal-de-sauvegarde.html>

expériences vécues ont déjà montré toute leur efficacité.

Une fois sensibilisés, les élus peuvent engager une formation approfondie à la fois sur la connaissance des risques, leurs typologies et la façon dont on doit les intégrer dans l'organisation territoriale, notamment grâce au plan communal de sauvegarde (PCS). Le DICRIM devrait aussi faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans son élaboration et sa communication, tant il est réalisé aujourd'hui davantage par obligation que par nécessité.

Ces formations pourraient s'articuler autour de modules dédiés à chaque type de risque. L' élu choisirait alors la formation la plus adaptée à son territoire.

Qui fait quoi ?

Les acteurs pilotes dans ce domaine pourraient être des associations d'élus - association des maires de France (AMF) ou association nationale des élus du littoral (ANEL) - des associations comme l'AFPCN, qui a déjà mené des projets de sensibilisation ou bien des écoles spécialisées comme l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) qui dispose d'une chaire de gestion de crise, ou encore l'école d'application de sécurité civile de l'entente Valabre (ECASC) qui dispose d'un centre de formation utilisant très largement la simulation virtuelle. Des associations comme le Cyprès (centre d'information pour la prévention des risques majeurs), l'IFFO-RME ou encore le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sont également des organismes qui disposent de nombreux outils pour répondre à un tel besoin.

Un cahier des charges des contenus de formation pourrait être produit et validé par la DGPR et la DGSCGC.

Le financement pourrait être apporté par la caisse des dépôts et consignation ou s'appuyer sur un organisme collecteur des participations des communes et du financement de l'État.

Recommandation 6. Sensibiliser les élus, développer leur sens de l'anticipation de crise et mettre en œuvre une formation approfondie adaptée à chaque territoire.

4.2.2 Des citoyens engagés et un élu référent

Dans un cadre associatif ou à titre individuel, les Français sont fortement engagés pour défendre des causes, s'investir pour la chose publique, exprimer leur solidarité ou concilier vie professionnelle et convictions à travers des fonctions électives, du bénévolat ou des emplois « citoyens ».

Déjà présent sur notre territoire, le réseau des citoyens « sentinelles »⁵², démarche volontaire et bénévole, a été créé pour signaler une atteinte à la nature. En lien avec des associations nationales ou territoriales, il pourrait être envisagé de reproduire cet outil avec des bénévoles attentifs à leur environnement et soucieux de relayer des messages de conduite à tenir, de vigilance à avoir ou d'éventuels messages d'alerte.

La loi de la modernisation de la sécurité civile autorise, depuis 2004, les collectivités à créer une réserve communale de sécurité civile, bien trop peu mise en œuvre, pour que des citoyens deviennent des maillons essentiels pour la protection des biens et des personnes, notamment face aux risques

⁵² Créé en 2015 par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)

majeurs. Les maires peuvent ainsi mobiliser des moyens humains complémentaires aux agents municipaux lors d'événements exceptionnels et surtout en prévention. « *Le budget de la réserve n'est pas une dépense mais un investissement* ». Ce dispositif pourrait être utilisé notamment pour diffuser l'information et la distribution du DICRIM.

Le service civique⁵³ pourrait également contribuer à aider les collectivités à mettre en œuvre leur politique de prévention des risques majeurs grâce à cet engagement volontaire au service de l'intérêt général et ouvert aux jeunes de 16-25 ans⁵⁴.

Pour compléter ces différentes démarches citoyennes et parce que les élus ont souvent témoigné d'un chaînon manquant entre l'État et les maires, il pourrait être proposé aux édiles qu'un élu référent soit systématiquement nommé par le maire. Cette fonction par délégation existe déjà dans les moyennes et importantes communes (en nombre d'habitants) mais reste inexistante pour les plus petites. Sur 35 497 communes, 34 479 ont moins de 10 000 habitants (18 582 communes ont moins de 500 habitants⁵⁵).

Qui fait quoi ?

Les préfets pourraient être à l'initiative d'une réunion départementale destinée à inciter les maires à prendre l'initiative d'une désignation d'un référent unique « risques ». Un travail de concertation préalable pourrait être réalisé avec les associations d'élus au niveau national et départemental.

Recommandation 7. Inciter les maires à désigner un référent unique « risques ».

4.2.3 Positiver le risque et valoriser la résilience d'un territoire

Comment attendre, des maires et des élus locaux, plus d'engagement dans la prise en compte des risques et dans l'information des populations ? Comment faire en sorte qu'ils se forment mieux et qu'ils déploient ou stimulent les actions de prévention sur leurs territoires ? Faut-il les contraindre en leur imposant de nouvelles obligations réglementaires, ou faut-il les encourager en valorisant les communes qui s'engagent dans de réelles actions de prévention et de résilience ?

Ces questions ont souvent été abordées lors de nos auditions et les avis sont partagés. Toutefois, un constat semble s'imposer. Les textes réglementaires actuels fixant les obligations des maires en matière de prévention des risques ne sont que peu, ou pas, respectés dans une grande majorité des communes pour les raisons évoquées plus haut. Faut-il alors imposer de nouveaux textes réglementaires, au risque qu'ils ne soient pas mieux appliqués ou proposer une démarche positive, valorisante et incitative, à l'instar de certains labels environnementaux et patrimoniaux, ou de concours nationaux qui semblent avoir fait leurs preuves ?

En effet, les labels « Plus beaux villages de France », « Petite cité de caractère », « Pavillon bleu », « Villes et villages fleuris », etc. donnent aux communes qui les arborent des images positives et attractives. Ils ont notamment permis à ces communes d'augmenter leur fréquentation touristique, de façon notoire.

Au niveau local, ces labels ont aussi un effet mobilisateur au sein des populations concernées qui

⁵³ <https://www.service-civique.gouv.fr/>

⁵⁴ Depuis 2010, 500 000 jeunes ont effectué un service civique.

⁵⁵ Association des maires de France <https://www.amf.asso.fr/page-statistiques/36010>

n'hésitent pas à s'engager pour acquérir et conserver ces précieuses « distinctions » qui apportent notoriété, développement économique et un indéniable sentiment de fierté collective.

Toutefois, ces labels posent la question de savoir par qui et comment ils sont attribués, et au prix de quelles obligations contraignantes pour les communes qui les acquièrent et doivent les conserver ? Parallèlement, il existe aussi des grands concours nationaux, comme les « Trophées éco-actions » créés par l'association Eco-Maires, *pour récompenser l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement et de développement durable tout en affirmant leur rôle incontournable dans ces domaines.*

Par conséquent, la mission préconise la création d'un grand concours national annuel qui encouragera les communes à réaliser des actions dans le domaine de la prévention des risques et de la résilience des territoires et valorisera ainsi les démarches volontaristes.

Plusieurs critères permettraient de sélectionner les communes lauréates, en tenant compte des actions d'acculturation et de prévention, des choix d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de l'engagement des élus dans la formation, etc. Chaque commune pourrait ainsi mobiliser scolaires, étudiants, artistes, artisans et entreprises locales, pour participer à ce challenge et démontrer son engagement dans une stratégie de prévention et de résilience. Un grand concours national, relayé tout au long de l'année par les médias sociaux et traditionnels, pour accéder au titre de « Ville ou village résilient ».

Qui fait quoi ?

L'association nationale et internationale des maires et élus locaux pour le développement durable (Les Eco Maires) pourrait apporter son savoir-faire et son expérience pour mettre en place ce grand concours, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et d'autres associations d'élus locaux.

Recommandation 8. Créer un concours environnemental national et annuel à destination des communes.

4.3 Mieux utiliser la complémentarité des médias

Renforcer la pratique des médias sociaux au sein des services de l'État :

Parmi les constats partagés présentés dans la partie 1, la défiance mutuelle entre l'État et ses institutions et les citoyens a été fortement mentionnée.

L'évènement majeur, ou la crise, en tant que moment fortement marqué par des incertitudes, est un révélateur de la défiance des citoyens envers les politiques en charge de l'administration du pays, ou, autrement formulé, de la compétence ou l'incompétence de l'État et de ses institutions à gérer l'évènement (Bergeron et al, 2020⁵⁶ ; Borraz, 2008⁵⁷). Cela nous amène à la nécessité de travailler sur cette confiance pour favoriser la co-construction et la diffusion d'une culture du risque partagée. Deux aspects doivent être pris en considération :

⁵⁶ Bergeron, Henri ; Borraz, Olivier ; Castel, Patrick et Dedieu, François (2020). Covid-19 : une crise organisationnelle, Presses de Sciences Po, octobre 2020

⁵⁷ Borraz, Olivier (2008). Les politiques du risque. Presses de Sciences Po. : Paris

- Tout d'abord, en ce qui concerne le format de la communication institutionnelle, les institutions françaises se restreignent encore bien souvent à la forme traditionnelle du communiqué de presse qui exclut de fait toute possible interaction avec les citoyens, voire qui les tient à l'écart. Cette « culture du communiqué de presse » (Borraz, 2019)⁵⁸ positionne les institutions étatiques aux antipodes de la communication plus horizontale permise par les médias sociaux et désormais attendue par des citoyens (Bubendorff & Rizza, à venir)⁵⁹.
- Ensuite, on constate l'absence des autorités sur les médias sociaux en dehors des événements majeurs. Ainsi, une utilisation quotidienne constituerait pour les institutions étatiques à la fois un moyen de se familiariser à ces outils et à leurs modes de communication et d'interactions et un vecteur d'appropriation et d'acculturation des citoyens à cette communication émanant des instances étatiques. Ainsi, certains auditeurs précisent que les instances étatiques doivent communiquer et interagir avec les citoyens (et communautés de citoyens) régulièrement pour faire leur place sur les médias sociaux, s'acculturer à cette forme nouvelle de communication et voir leur parole porter lorsque cela sera nécessaire. Par ce moyen, les citoyens et les communautés de citoyens deviennent eux-mêmes relai d'une information vérifiée.

Les médias sociaux, une chance pour la diffusion de l'information et l'interaction avec les citoyens :

Les médias sociaux sont des plateformes ou applications Web 2.0. qui permettent à leurs utilisateurs de créer du contenu en ligne, de l'échanger, de le consommer et d'interagir avec d'autres utilisateurs ou leur environnement en temps réel. Ces dernières années, l'utilisation des médias sociaux a considérablement augmenté et sa nature a changé en devenant plus collaborative notamment lors d'événements (Reuter et al., 2020)⁶⁰.

Les médias sociaux permettent à leurs utilisateurs de communiquer et d'interagir de manières différentes et souvent combinées : la création et diffusion d'informations, la gestion des relations, la communication et l'expression de soi. Sur la base de ces activités, on peut distinguer (Reuter et al., 2011)⁶¹ :

- Les wikis (par ex. Wikipédia) : pour la collecte d'informations et la création de connaissances selon une logique collaborative ;
- Les blogs et micro-blogs (par ex. Twitter) : pour la publication d'informations et/ou l'expression de soi ;
- Les réseaux sociaux (par ex. Facebook) : pour la gestion des relations, l'expression de soi et la communication, ainsi que la collecte d'informations ;
- Les systèmes de partage et d'indexation de contenu (par ex. Instagram, Youtube, Tik Tok) : pour la création et l'échange d'informations multimédia (photos, vidéos).

Il faut également ajouter les plates-formes animées par des communautés de volontaires (par ex. Waze) qui permettent la cartographie collaborative, la contribution sur site et à distance, ainsi que le

⁵⁸ Borraz, Olivier (2019). « Lubrizol : pourquoi la « gestion de crise » à la française est dépassée », The Conversation, oct. 2019, <https://theconversation.com/lubrizol-pourquoi-la-gestion-de-crise-a-la-francaise-est-depassee-124648>

⁵⁹ Bubendorff Sandrine et Rizza Caroline (à venir). « La communication institutionnelle de crise à l'heure des médias sociaux : quelle place pour les citoyens ? ». Etude de Communication. Soumis

⁶⁰ Reuter, C., Kaufhol, M.-A., Spahr, F., Spielhofer, T., & Hahne, A. S. (2020). Emergency service staff and social médias – A comparative empirical study of the attitude by emergency services staff in Europe in 2014 and 2017. International Journal of Disaster Risk Reduction

⁶¹ Reuter, C., Marx, A., & Pipek, V. (2011, mai). Social software as an infrastructure for crisis Management – a case study about current practice and potential usage. Proceedings of the 8th International ISCRAM Conference.

partenariat public-privé-citoyen. Les portails communautaires d'amateurs météo comme Infoclimat⁶² ou météociel⁶³ sont consultés par des milliers de personnes par jour en France et peuvent être des vecteurs de vulgarisation des phénomènes naturels et d'information en temps réel.

Ainsi, comme cela a été souligné précédemment dans ce rapport, les médias sociaux constituent un élément clé de la modernisation et de la co-construction de la culture du risque aujourd'hui : ils constituent à la fois un espace public virtuel où de nombreuses informations, échanges et débats ont lieu et, en complément des médias historiques, un canal de diffusion de l'information selon un format plus « horizontal » en ce sens qu'ils soutiennent l'échange avec les citoyens ou entre citoyens. Un de nos auditeurs souligne à ce propos « le citoyen parle au citoyen ».

Par ailleurs, afin d'éviter la propagation de rumeurs et de « stopper » toute campagne de désinformation, il est nécessaire d'être présent sur les médias sociaux d'une manière quotidienne et d'interagir avec les citoyens, en d'autres termes « faire sa place » sur ces médias afin d'y acquérir une légitimité de paroles et d'être relayé par les citoyens eux-mêmes.

Pour ce faire, il faudra :

- Jouer sur la complémentarité des médias sociaux dont chaque catégorie (Twitter, Facebook, Instagram, TikTok, etc.) a son propre public ;
- S'adapter aux codes de ces médias et à leurs méthodes de communication : les médias sociaux impliquent une communication plus horizontale avec le citoyen c'est-à-dire une interaction directe.



Ci-contre, capture d'écran de la page Twitter de la Gendarmerie des Vosges pour annoncer des contrôles routiers à venir – on notera le nombre de mentions j'aime (8505), de retweets (743) et le commentaire humoristique du Préfet de Meurthe-et-Moselle (Référence à l'interprète Manau de la chanson « la Vallée de Dana »).



⁶² <https://www.infoclimat.fr/>

⁶³ <https://www.meteociel.fr/>



En matière de prévention, ne pas hésiter à publier des messages de manière régulière en mobilisant des visuels uniformisés et déjà connus ; ci-contre exemple de visuel « prêts-à-twitter » diffusés et/ou relayés par les VISOV : la vigilance météo est datée, tandis que les gestes à mettre en œuvre sont génériques.

- Développer des collaborations avec des « youtubeurs », « influenceurs », graffeurs (Street Art), des groupes de jeunes (Love Army, Équipe Smile) pour toucher le public jeune.

Recommandation 9. Mieux utiliser la complémentarité des médias historiques et médias sociaux afin de s'assurer que les messages sont diffusés par tous les canaux et reçus par l'ensemble de la population et saisir l'opportunité offerte par les médias sociaux pour interagir avec les citoyens.

4.4 Certains métiers à impliquer davantage

La sensibilisation à la prévention des risques doit aussi passer par les professionnels de la construction et globalement par l'implication des métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. La prévention des risques est souvent vue comme une démarche *ex post* : on aménage les territoires, on construit des bâtiments, mais on s'interroge après sur la façon de les adapter au risque.

Si la démarche idéale est pratiquée en théorie pour le risque sismique où les recommandations parasismiques sont en général appliquées, ce n'est pas le cas pour d'autres risques comme l'inondation. Malgré quelques expériences d'aménagement qui ont fait leur preuve (cf quartier Matra à Romorantin⁶⁴), cette adaptation reste marginale faute de prise de conscience de la part des professions concernées ou faute de connaissance des offres préventives dans les solutions de construction et de reconstruction des bâtiments.

Qui fait quoi ?

Les fédérations professionnelles - fédération du bâtiment (FFB), confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) - pourraient diffuser une information à leurs adhérents et les former systématiquement sur la prévention des risques en particulier l'inondation pour qu'ils puissent, après un sinistre, proposer des solutions de reconstruction ou de réhabilitation adaptées au risque.

Recommandation 10. Sensibiliser et former les métiers du bâtiment aux solutions intégrant des mesures préventives. Développer une offre permettant de s'affranchir du principe de reconstruction à l'identique post sinistre.

⁶⁴ Article Libération, 27 juin 2016 https://www.libération.fr/france/2016/06/27/inondations-un-quartier-touche-mais-pas-coule_1461787/

4.5 Fédérer, partager et généraliser les bonnes initiatives territoriales

Comme évoqué dans la partie 2.2.5, le pilotage national semble aujourd'hui éloigné, donc perçu comme flou aux acteurs qui sont dans l'opérationnel. Même si « les petits ruisseaux font les grandes rivières », les nombreuses et bonnes initiatives présentes sur les territoires, évoquées par les personnes auditionnées, sont diluées et vécues par les acteurs comme une mise en œuvre de moyens pour peu de résultats.

La mission s'est donc penchée sur la question d'une structure interministérielle qui engloberait risques majeurs et risques technologiques à l'instar du Secrétariat général à la mer (SGMer) de son Comité interministériel à la mer (CIMer) ou de la Délégation de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) et de son Comité interministériel de la sécurité routière (CISR). L'exemple de la sécurité routière a été évoqué maintes fois lors des auditions.

Le Secrétariat général aux Risques Majeurs pourrait :

- Coordonner l'action de l'État et encourager les actions décentralisées mises en œuvre par les acteurs locaux ;
- Évaluer ces actions et exercer une réflexion prospective ;
- Préparer les comités interministériels des risques majeurs et veiller à l'exécution de la feuille de route et des décisions prises.

Sous l'autorité du Premier ministre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, le comité interministériel des risques majeurs serait chargé de fixer les orientations nationales et définirait les différentes actions à mener au niveau national et prendrait toute mesure pour généraliser les bonnes pratiques territoriales, en renforçant notamment les moyens humains et matériels.

Alors faut-il créer une nouvelle structure interministérielle avec un rattachement à définir ? Ou s'appuyer sur une structure existante en revoyant son périmètre et sa gouvernance ? Laquelle ? Le COPRNM est cité par certains : « *C'est lui qu'il faut mettre en valeur. Le transformer en « tous les risques » et le rendre plus opérationnel* ». « *C'est un organisme qui a été oublié qui est très important aujourd'hui* ». Selon d'autres, l'IRMa mériterait de s'étendre au niveau national. La DGPR pourrait également être renforcée dans ses prérogatives. La question mérite d'être posée.



Côté territoire, la mission interrégionale inondation arc méditerranéen (MIAM)⁶⁵ porte une dynamique sur la culture du risque inondation régionale à l'échelle de 23 départements de la zone de défense Sud (ci-dessous en jaune) sur la prévention des risques inondations.

Cette mission, sous la direction du préfet de la zone de défense sud et copilotée par la DREAL Provence Alpes Côte-d'Azur et l'état-major de zone (cf zones de défense actuelles en métropole ci-contre), a pour objectif d'améliorer les dispositifs de prévention des risques inondations et de mettre en œuvre des actions cohérentes sur son périmètre en créant des partenariats opérationnels.

⁶⁵ Cf. annexe 5

Pour cela, elle facilite un travail interministériel et multi-partenarial en favorisant notamment les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile. La MIIAM a ainsi développé de nombreuses expérimentations et actions sur la culture du risque.

Recommandation 11. *Dupliquer la mission inter-régionale inondations de l'arc méditerranéen dans tous les États-majors de zone de défense dans un format « multirisques ». Envisager une structure nationale interministérielle « multirisques » destinée à coordonner les actions de prévention des risques.*

4.6 L'alerte, une forme d'information à intégrer dans la culture du risque

Quand alerte et information doivent s'associer pour ne faire plus qu'un :

Pour le dictionnaire Larousse « l'alerte » est « un signal qui prévient d'un danger imminent » tandis que « l'information » est « une action d'informer quelqu'un, un groupe, de le tenir au courant des événements ». Or, aujourd'hui l'alerte évolue pour devenir informative, afin de permettre aux citoyens d'agir vite et de façon adaptée à la situation.

Lorsqu'une alerte est déclenchée, le besoin de comprendre une situation pour se protéger est primordial. Si l'individu comprend ce qu'il se passe, il est plus à même d'agir. Aussi, même si on peut considérer l'alerte comme étant en dehors du champ de la culture du risque, elle se situe dans le prolongement direct de la communication préventive et de la mise en vigilance, et peut constituer une forme d'information permettant d'anticiper les conduites à adopter lors de futurs événements. La culture s'inscrivant dans le temps long, elle doit en effet être intégrée tout au long du processus de la gestion des risques, de la prévention à la reconstruction, en passant par la mise en protection des biens et des personnes.

Ce principe d'alerter en informant est d'ailleurs en partie prévu dans le point 3 de l'article R. 732-20 du code de la sécurité intérieure, puisque « *Les mesures destinées à informer la population* » comprennent :

- La mise à disposition permanente d'informations sur l'état de vigilance qui a pour objet de prévenir ou de signaler certains risques naturels ou technologiques ou certaines menaces ;
- L'émission sur tout ou partie du territoire soit d'un message d'alerte, soit du signal national d'alerte, soit de l'un et de l'autre ;
- La diffusion, répétée tout au long de l'événement, de consignes de comportement et de sécurité à observer par la population ;
- L'émission soit d'un message de fin d'alerte, soit du signal national de fin d'alerte, soit de l'un et de l'autre.

Lors d'un cyclone, par exemple, la mise en vigilance doit comporter, en plus des consignes de comportement et de sécurité, des éléments explicatifs du phénomène, de sa trajectoire, *etc.* Ensuite, la mise en alerte pourra, selon le canal utilisé, renforcer ces informations. En effet, lors de son relais sur les médias traditionnels (télévision, radio), le message pourra être largement informatif et reprendre l'ensemble des éléments de contexte. Au contraire, la transmission de l'alerte sur Smartphone (via SMS géolocalisé ou Cell-broadcast⁶⁶) devra être concise et ne délivrer que l'information essentielle pour une action immédiate.

⁶⁶ Terminologie française : diffusion cellulaire

La nécessité d'avoir une charte commune aux informations sur le risque, de la prévention à l'alerte : comment insuffler une culture du risque sans un socle commun de connaissances incluant un code visuel et sonore identique sur l'ensemble du territoire ?

Les documents d'information et de communication doivent être repérables au premier coup d'œil et éviter de ressembler à des publicités. Ainsi, par exemple, des touristes venant du Nord de la France et se rendant dans le Sud pourraient tout de suite identifier que la plaquette sur les feux de forêt est bien une documentation officielle identique à celle qu'ils ont sur le risque inondation de leur secteur de résidence habituel. De même, les alertes relevant du gouvernement devraient toutes être basées sur la même logique afin que les citoyens appréhendent immédiatement le danger et puissent l'identifier, en particulier lorsqu'il s'agit de messages transmis sur les médias.

Le bon moment pour l'alerte

Il n'est pas toujours évident, pour le décideur, de juger du moment opportun pour déclencher l'alerte, en particulier lorsqu'il s'agit d'événements à cinétique rapide, comme les crues rapides dans des régions où elles sont récurrentes (épisodes cévenols ou méditerranéens). Cependant, ce type d'alerte, trop répétée et souvent étendue à un territoire trop large, peut engendrer une forme de banalisation des messages, les rendant peu lisibles. Le déclenchement d'une alerte aux populations doit rester exceptionnel et concerner un danger grave et imminent. Cela implique des critères de déclenchement précis, à définir en fonction des risques et des outils de surveillance disponibles.

Le déclenchement peut être national ou sur un bassin de population potentiellement menacé. Sur ce dernier point, une approche ciblée sur l'impact du nombre de personnes et la zone concernée est donc nécessaire. Les SMS géolocalisés et le Cell-broadcast permettent de gérer l'alerte sur un maillage territorial précis. En revanche, l'utilisation des médias traditionnels ne pourra concerner qu'un maillage plus large, basé soit sur les anciennes régions administratives sur lesquelles sont encore calqués les bassins de diffusion des médias, soit sur les zones d'émissions des émetteurs de radio et de télédiffusions (*soit près de 20 000 sites répartis sur l'ensemble du territoire et l'outre-mer*). Radio, télé, téléphonie, etc., ces antennes permettent de toucher facilement une population sur un territoire donné. Ils sont les relais des médias audiovisuels qui sont des vecteurs d'information des populations.

Relayer efficacement les alertes informatives aux populations

Les alertes informatives aux populations doivent obligatoirement passer par des canaux précis. Le code de la sécurité intérieure le prévoit d'ailleurs dans l'article R 732-25 : « *Les mesures d'alerte ont pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux de radio ou de télévision des sociétés nationales de programme Radio France, France Télévisions et son réseau en outre-mer et, le cas échéant, d'autres services de radiodiffusion sonore et de télévision dont la liste est fixée dans les conditions prévues au 1° de l'article R. 732-23* ».

Ce fonctionnement permet de garantir aux populations qu'une alerte diffusée par le service public est fiable. La modernisation de l'alerte, actuellement en cours, intègre cette diffusion dans les programmes de service public, ainsi que par messages sur Smartphones. Elle permettra aux populations de mieux comprendre ce qu'il se passe ; et l'intégration du message d'alerte dans un dispositif global d'information autour de la culture du risque devrait permettre de mieux adapter les comportements au danger.

Recommandation 12. Mettre en place un dispositif d'alerte aux populations, charté, connu et reconnu de tous, délivrant des informations de contexte et de prudence au plus proche des événements.

4.7 Une temporalité des actions « chaque chose en son temps »

La culture correspond à un temps long, mais elle doit passer, sur le court terme, par des actions qui rendent les citoyens acteurs et des messages de prévention formulés avec pédagogie et régulièrement répétés. Il est alors proposé un calendrier précisant les court, moyen et long termes pour la mise en œuvre des recommandations citées dans ce document.

Recommandations	2021	2022	2023	2024
Un évènement national, fédérateur et mobilisateur (chaque année autour du 13 octobre)				
Elaboration d'un « kit » pédagogique national et téléchargeable				
Développer et adapter la plateforme « Géorisques » pour en faire le site de référence				
Création d'unités mobiles pour une expérience physique et sensorielle des risques				
Encourager la valorisation des résultats des projets de recherche via des supports pédagogiques et grand public				
Sensibilisation et formation des élus locaux				
Désignation par le maire d'un référent « risques »				
Création d'un concours environnemental national				
Mieux utiliser les média sociaux pour diffuser des messages et interagir avec les citoyens				
Sensibilisation et formation des professionnels du secteur du bâtiment				
Dupliquer la mission interrégionale de l'arc méditerranéen				
Réflexion sur une structure nationale interministérielle				
Mise en place d'un dispositif d'alerte « charté » connu et reconnu de tous				



Mise en œuvre immédiate et pérennité dans le temps



Élaboration de l'action puis mise en œuvre dans l'année indiquée

Conclusion

La mission de six mois a porté sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels. Malgré un temps contraint et des conditions particulières liées à la crise sanitaire, sa volonté a été de comprendre les ressorts de la culture du risque en France en auditionnant le plus d'acteurs possible afin d'entendre et de comprendre la réalité et l'expérience de ces parties prenantes, leur souhait d'aller plus loin et d'agir plus vite. Cela a été mentionné à maintes reprises : les hommes et les femmes dévoués à la prévention des risques technologiques et naturels en France sont nombreux et forment un tissu riche d'expériences et d'initiatives encourageantes dans toutes les sphères de notre société.

Des défis subsistent encore : reconstruire une confiance mutuelle entre nos citoyens et leurs institutions, redéfinir une politique de sensibilisation et d'information attractive adaptée aux différents publics, s'acculturer au numérique et notamment aux médias sociaux, former systématiquement nos élus locaux, assurer la coordination et la pérennité des actions dans le temps...

Les recommandations proposées ont l'ambition de répondre à ces défis d'une manière concrète, simple et facilement mise en œuvre, l'objectif ultime étant de limiter les conséquences humaines, matérielles (dont financières) et psychologiques pour les populations affectées.

Nous avons la conviction que la culture du risque peut devenir un sujet particulièrement mobilisateur, source d'intelligence collective, si elle s'inscrit dans une approche pédagogique globale et positive ouverte sur l'avenir.

En conclusion de ce rapport nous formulons de nos vœux que cette nouvelle culture du risque encourage et engage les publics vers une meilleure connaissance de leur environnement naturel et technologique, de leurs attraits et de leurs menaces, en créant du lien, en transmettant la mémoire du territoire et en innovant par des actions au présent.

« Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre »

Marie Curie

Physicienne, Scientifique (1867 - 1934)

Frédéric COURANT



Jean-Frédéric BISCAY



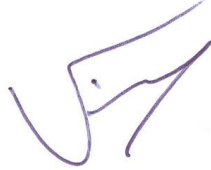
Damien BOUTILLET



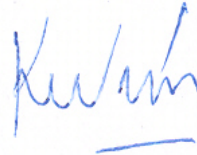
Caroline RIZZA



Freddy VINET



Karine WEISS



Maryline SIMONÉ



Julie DEHAYS



**Les membres de la mission remercient
toutes les personnes auditionnées,
pour leur disponibilité et leur contribution à ce rapport.**

Annexes

1 Lettre de mission



Paris, le

La ministre

Réf : D20017347

Fred COURANT
fcourant@wanadoo.fr

Objet : Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels

Plusieurs catastrophes naturelles intervenues en métropole (inondations dans l'Aude en octobre 2018 puis dans les Alpes-Maritimes en octobre 2020) ou dans nos territoires ultra-marins (tempête IRMA en août 2017) illustrent la réalité et la violence des aléas climatiques, dans un contexte où le dérèglement climatique va vraisemblablement accroître leur répétition et leur intensité. Le développement des bonnes pratiques de prévention pour limiter l'exposition des citoyens et l'acquisition des bons réflexes en cas de crise nécessitent d'améliorer nos dispositifs de sensibilisation aux risques naturels.

Par ailleurs, lors de l'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, de nombreux habitants ont fait part de leur sentiment de ne pas avoir été assez informés sur les risques associés aux activités industrielles. Les travaux menés à la suite de cet accident¹ ont conduit à la nécessité d'élargir les démarches de participation pour aller vers plus d'implication des populations et de moderniser les dispositifs d'information et d'acculturation du public aux risques industriels.

Des obligations réglementaires et des initiatives portées collectivement par les industriels, les associations, les collectivités et l'État, concourent aujourd'hui à construire une culture du risque au sein de chaque territoire :

- L'Etat assure une information relative aux risques sur le site Géorisques et la diffusion annuelle de plusieurs campagnes de prévention (crues cévenoles et feux de forêt par exemple) ;
- Sous la responsabilité des maires, des dispositifs réglementaires concourent à la sensibilisation des populations (document d'information communal sur les risques majeurs) et la préparation à la gestion de crise (plans communaux de sauvegarde). Par ailleurs, les collectivités tiennent des réunions publiques, distribuent des documents de sensibilisation sur les risques et se chargent de l'installation de repères de crue ;

¹ Mission d'information de l'Assemblée nationale, commission d'enquête du Sénat, deux rapports des Inspections générales des ministères

- Lors des transactions immobilières, chaque vendeur ou bailleur est soumis à l'obligation d'informer, un acquéreur ou locataire des risques auxquels le bien est exposé ;

- Autour de nombreux sites industriels, les commissions de suivi de site, et les commissions locales d'information pour les installations nucléaires de base, sont des instances de dialogue locales entre les parties prenantes. Il existe également, des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels dans certaines zones, structurés à l'échelle de bassins ou plateformes industriels, dédiés à l'information préventive et à la concertation ;

- Des éléments d'information sont transmis et débattus au sein des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

- De plus, de nombreux acteurs, qu'il s'agisse d'opérateurs de l'Etat, de collectivités ou d'associations, mènent des démarches de sensibilisation et de pédagogie (campagnes d'information sur les réseaux sociaux, intervention dans les établissements scolaires, etc.).

Ainsi, de nombreux dispositifs visent à informer régulièrement les citoyens et les entreprises, même si certains de ces outils ont été mis en place il y a plus de quarante ans. Malgré tout, chaque événement marquant, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, nous rappelle que leur portée effective est encore trop limitée. En effet, ces dispositifs touchent principalement les citoyens impliqués dans le domaine des risques industriels et naturels. Ils transmettent de l'information descendante sans offrir une interaction suffisante avec les citoyens au sein de processus plus participatifs et pédagogiques. Pourtant, la forte couverture des accidents technologiques et des catastrophes naturelles sur les réseaux sociaux illustre l'intérêt des populations pour ces événements susceptibles d'avoir un impact sur leur quotidien.

Je souhaite conduire une modernisation profonde des dispositifs d'acculturation aux risques afin qu'ils permettent une sensibilisation plus large du grand public tout en apportant une information adaptée à chaque territoire. La mission aura pour objectifs :

- De poser un diagnostic partagé avec les parties prenantes (citoyens, élus, médias, politiques, administrations, industriels) pour redéfinir les enjeux et attentes en matière d'information et d'acculturation aux risques ;

- D'examiner la pertinence des dispositifs existants, qu'il s'agisse d'initiatives volontaires ou d'obligations réglementaires ;

- D'identifier les outils et canaux les plus efficaces pour sensibiliser le grand public avec pédagogie, développer les bonnes pratiques pour limiter son exposition et lui permettre d'acquiescer les bons réflexes en cas de crise. A cette fin, un benchmark international sera réalisé ;

- De proposer des pistes d'approches participatives mobilisatrices pour mieux associer les populations ;

- De formuler des propositions pour moderniser les dispositifs d'acculturation aux risques en prenant soin de préciser l'articulation entre l'échelle nationale et l'échelle territoriale ;

- D'identifier les indicateurs qui permettront d'évaluer ces nouveaux dispositifs *a posteriori*.

La mission est invitée à procéder aux auditions qui lui paraîtront opportunes, aussi bien parmi les parties prenantes (citoyens, élus, médias, politiques, administrations, industriels) que parmi les experts et scientifiques (sociologues, communicants, pédagogues, etc.).

Je souhaite que la mission, que je vous propose de présider, puisse rendre son rapport sous 6 mois.

.../...

Un ingénieur général du Conseil général de l'environnement et du développement durable sera mis à la disposition de la mission. Par ailleurs, vous pourrez bien sûr vous appuyer sur l'ensemble des services et opérateurs sous tutelle du ministère de la transition écologique.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation sur cette question essentielle qui répond à la fois à un enjeu de protection des populations et à un enjeu de sensibilisation aux conséquences tangibles du réchauffement climatique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Barbara POMPILI

2 Guide d'entretien

AUDITION MISSION CULTURE DU RISQUE

GUIDE D'ENTRETIEN

1. Définition

- Quelle définition donneriez-vous à la culture du risque ?
- Pensez-vous que l'expression « culture du risque » fait sens ?
- Pensez-vous qu'une autre formulation serait plus judicieuse ?

2. Les risques et leur prise en compte

- Dans le cadre de la culture du risque, doit-on traiter les différents risques de la même façon ? Doit-on avoir des actions généralisées ou au contraire des actions spécifiques selon les risques (et de quel type) ?
- Doit-on différencier les territoires en fonction des risques ? Par exemple, la métropole vs l'Outre-mer ?
- Quelle place fait-on/doit-on faire à la culture (i.e. la culture locale) dans la culture du risque ?

3. Dispositifs et pratiques de la culture du risque

- Quelle existence et prise en compte de la culture du risque en France aujourd'hui ?
- Quels sont les dispositifs dédiés à la culture du risque qui mériteraient d'être valorisés ?
 - Au niveau national ?
 - Au niveau local ?
- Quelles améliorations ou évolutions vous paraissent nécessaires ?
- Quel(s) acteur(s) est(sont) le(s) plus pertinent(s) en matière d'acculturation du risque ?

4. Les améliorations possibles

- Quelle serait une prévention/information/communication réussie ?
- Comment concilier exigences réglementaires et efficacité des actions ? (IAL, DICRIM...)
- Quelle est votre attente vis à vis de l'État ?
- Quelles initiatives à mettre en place ?
- Faut-il prioriser certains publics spécifiques ?
- Quels seraient les canaux et messages les plus efficaces pour sensibiliser le grand public ?

5. Ajouts

- Quelles sont à votre avis les personnes (ou catégories de personnes) les plus pertinentes à interroger dans le cadre de cette mission ?
- Auriez-vous des personnes à recommander à la mission ?
- Auriez-vous des documents à transmettre à la mission ?

3 Lois et outils règlementaires

Intitulé	Texte de référence	Objectifs	Rédaction et mise en œuvre	Commentaire
Lois				
Loi relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs	Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 Abrogée par la loi du 13 août 2004	Organiser la sécurité civile en France et instaurer le droit à l'information préventive du public	État	Toute la population doit avoir accès à l'information préventive sur les risques majeurs.
Loi Barnier	Loi n°95-101 du 2 février 1995	Renforcer la protection de l'environnement	État	Instauration des PPR. Création du fonds de prévention des risques naturels majeurs.
Loi « risques »	Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003	Renforcer la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages.	État	Promulguée suite à l'explosion sur le site AZF à Toulouse le 21 septembre 2001. Création des PPRT
Loi de modernisation de la sécurité civile	Loi n° 2004-811 du 13 août 2004	Mobiliser l'ensemble des compétences impliquées dans la prévention et l'organisation des secours concernant les risques technologiques, naturels ou de nature terroriste	État	La sécurité civile doit être l'affaire de tous (sensibilisation des populations, apprentissage généralisé des gestes de secours, nouvel élan pour le volontariat chez les pompiers, redéfinition du rôle des associations, ...)
Documents règlementaires				
Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)	Décret du 11 octobre 1990	Recenser des informations sur l'ensemble des risques majeurs à l'échelle du département	Préfet	Article R. 125-11 du CE « Le DDRM comprend la liste de l'ensemble des communes mentionnées à l'article R. 125-10 avec l'énumération et la description des risques majeurs auxquels chacune de ces communes est exposée, l'énoncé de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, la chronologie des événements et des accidents connus et significatifs de l'existence de ces risques et l'exposé des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde prévues par les autorités publiques dans le département pour en limiter les effets. Il est mis à jour, en tant que de besoin, dans un délai qui

				ne peut excéder cinq ans.
Transmission d'information aux maires (TIM)	Décret du 11 octobre 1990	Transmettre les informations aux maires concernant les risques majeurs sur leur commune	Préfet	Article R. 125-11 « Le préfet adresse aux maires des communes les informations contenues dans les documents mentionnés à l'article R. 125-10 intéressant le territoire de chacune d'elles, les cartographies existantes des zones exposées ainsi que la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. »
Plan de Prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)	Loi n°95-101 du 02 février 1995	Délimiter les zones exposées aux risques et réglementer l'utilisation des sols. Il peut être rendu obligatoire par le préfet lorsque le territoire est soumis à un risque naturel important reconnu par des faits historiques.	Réalisé et approuvé par le préfet en concertation avec les collectivités. Le maire est chargé de sa bonne application (annexion au PLU, carte communale).	Il comporte une note de présentation, les documents graphiques et le règlement. Les mairies doivent le mettre à disposition du public
Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)	Loi n°95-101 du 02 février 1995		Préfet en concertation avec les collectivités.	
Plan de prévention des risques miniers (PPRM)	Loi du 30 mars 1999		Préfet en concertation avec les collectivités.	
Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003		Préfet en concertation avec les collectivités.	Obligatoire autour des installations Seveso seuil haut. Concerne plus de 800 communes et 16 000 logements. En février 2020, 385 ont été approuvés sur les 390 à élaborer.
Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	Lancés en 2002	Promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaines, les biens, les activités économiques et l'environnement	Rédigé par les collectivités ou les syndicats de bassin et approuvé par le préfet Financé par tous les échelons étatiques (État, Région, Département, agglomération)	
Plan communal de sauvegarde (PCS)	Loi 2004-811 du 13 août 2004 Article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure	Préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence	Maire	Toutes les communes dotées d'un plan de prévention doivent réaliser un PCS. Il doit contenir le DICRIM révisé au maximum tous les 5 ans.
Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Décret du 11 octobre 1990 Et articles R. 125-11, 12 et 14 du code de l'environnement	Informers les populations sur l'ensemble des risques majeurs à l'échelle communale. Communiquer sur les bons gestes et consignes de sécurité	Maire	Le DICRIM doit être obligatoirement réalisé lorsque la commune est concernée par un PPR. Peut être réalisé volontairement sans PPR. 28 000 communes sont concernées par un PPR. A ce jour, environ 9 000

				communes l'ont réalisé. Le maire doit communiquer son existence par un avis affiché pendant au moins deux mois à la mairie.
Repères de crues	Article R. 563-12 du Code de l'environnement.	Recensement des crues historiques d'une commune afin d'installer et maintenir des repères dans les espaces publics et privés indiquant les plus hautes eaux connues (PHEC)	Maire	Depuis 2003
Information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens en zones à risques	Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003	Informers les acheteurs ou les locataires des plans de prévention	Vendeurs/ bailleurs	Deux obligations sont codifiées à l'article L. 125-5 du code de l'environnement (article 77 de la loi) : - Une 1ère obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant tout ou partie du bien immobilier - Une 2ème obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté en tout ou partie l'immeuble bâti concerné.

4 Des communautés expertes en ligne affiliées et non-affiliées aux instances étatiques

Parmi les associations citoyennes désormais affiliée et reconnue par les instances étatiques, l'association VISOV (loi 1901) a été fondée en 2014. Sa mission est de « fournir un soutien technique, méthodologique et des renforts opérationnels lors d'actions menées sur les médias sociaux dans le cadre de la gestion de l'urgence et de crise de sécurité civile »⁶⁷. Inspirée des Virtual Operations Support Teams (VOST) à l'international l'association VISOV en est la version francophone. Les VISOV proposent une activité de suivi, tri et remontée d'informations pertinentes issues des médias sociaux aux institutions partenaires sur l'ensemble de la chaîne opérationnelle de gestion de crise : PC Communal, SDIS, Préfecture, Etat-major Zonal, COGIC au Ministère de l'Intérieur. L'activité des VISOV recoupe deux types de temporalité qui recouvrent à la fois le quotidien et l'évènement majeur (Batard, 2021)⁶⁸ :

- Le quotidien, caractérisé par une « veille active » lors de laquelle les volontaires échangent dans des salles Whatsapp thématiques (par exemple : « volontaire », « meteo ») toute information publiée sur internet et pouvant intéresser d'autres volontaires (évènement à suivre, faits mineurs, début de crise, etc.) ;
- L'activation qui précède un évènement majeur lorsqu'il est anticipé ou bien lors de l'évènement lorsqu'il est soudain, pendant laquelle les VISOV sont mobilisés à la demande (ou pas) d'une institution ou organisation officielle de sécurité civile. A cette occasion une salle WhatsApp dite ESOV (*Équipe de Soutien Opérationnel Virtuel*) rassemble les volontaires disponibles en ligne et au minimum un tableur partagé est créé (une cartographie collaborative peut également l'être) pour faire remonter toute information jugée importante auprès des institutionnels ayant activé les VISOV.

Les travaux de recherche menés sur la question des volontaires virtuels en gestion de crise ainsi que les entretiens menés dans le cadre de la mission soulignent l'importance aujourd'hui attribuée à l'association VISOV ainsi que le rôle qu'elle joue en termes de prévention et de diffusion de l'information vers les citoyens lorsqu'elle est activée. De notre point de vue, les VISOV effectuent une partie importante du travail de veille des médias sociaux et constituent un relai pertinent et crédible vers les citoyens permettant de décharger les institutions en charge et de les soutenir quant dans le traitement et l'apport de l'information circulant sur les médias sociaux lors d'un évènement.

D'autres communautés expertes citoyennes méritent d'être aussi d'être mentionnées pour leur travail de documentation sur un évènement passé ou en cours comme la communauté Wikipédia qui a depuis le début de la crise sanitaire joué un rôle significatif dans la lutte sur la désinformation (voir l'audition du Président de la Fondation Wikipédia France par le CSA dans le cadre de la lutte contre la désinformation relative à la crise sanitaire). Par des mécanismes propres à la plateforme et des règles mises en place par la communauté wikipédienne, le média social collaboratif agrège et publie des informations vérifiées et pertinentes. Wikipédia est ainsi une encyclopédie collaborative en ligne alimentée par les contributions des internautes. Elle constitue une expérience inédite en termes d'ouverture à la participation d'internautes à la rédaction de contenu. Depuis 2003, le site est consulté avant tout pour ses articles concernant des événements d'actualité. Mais avant d'être une encyclopédie généraliste, Wikipédia est utilisée par les internautes comme un moyen d'obtenir de l'information sur un évènement en cours ou récent : c'est un lieu en ligne incontournable, quelle que soit l'actualité (décès d'une personnalité célèbre ou autre évènement d'actualité). L'encyclopédie en ligne donne par

⁶⁷ www.visov.org

⁶⁸ Batard, Robin (2021). « Les médias sociaux, vecteurs d'intégration des initiatives citoyennes en gestion de crise », thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, I3-Telecom Paris (UMR9217) et IMT-Mines Albi, soutenance le 25 juin 2021.

ailleurs lieu à de nombreux échanges entre les contributeurs, que l'on retrouve dans les onglets « discussions » présents pour chacune des pages Wikipédia (par ex. Bubendorff et Rizza, 2021)⁶⁹. A ce titre, cette communauté citoyenne experte non-affiliée joue peut jouer un rôle significatif dans la communication vers les citoyens sur les risques majeurs d'un territoire, sur la documentation relative à ces risques, et enfin dans le cas d'un incident majeur sur le faire-sens de l'évènement en cours.

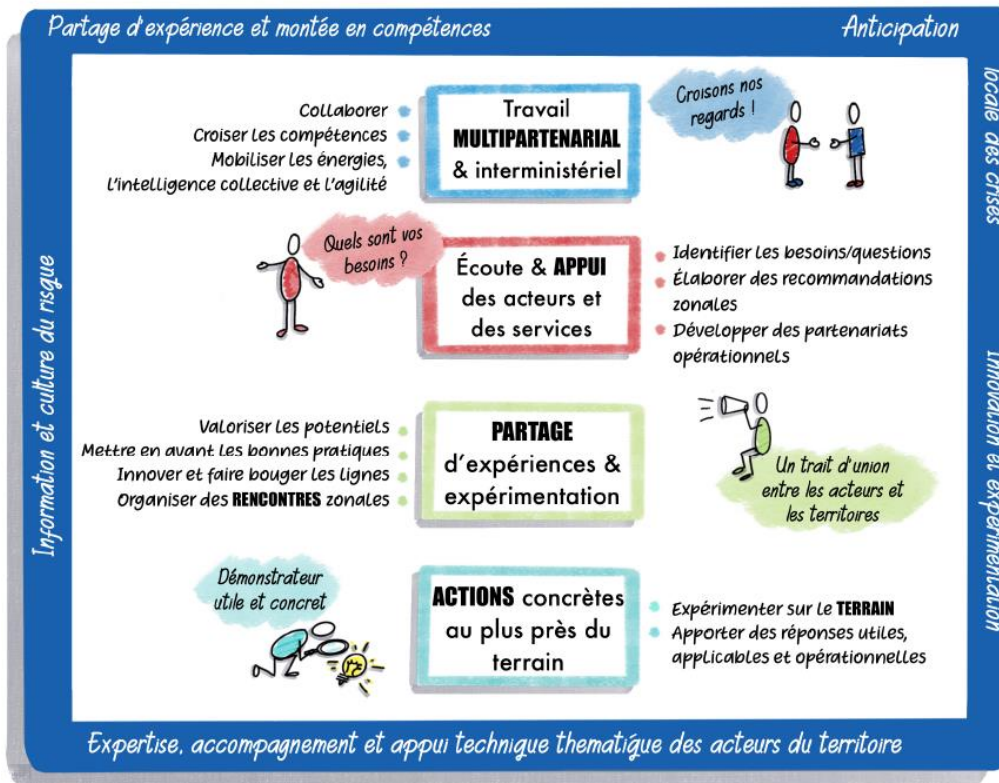
⁶⁹ Bubendorff, Sandrine et Rizza, Caroline (2021). « Wikipedia face à la crise de Covid-19 ». Les annales des Mines, juin 2021

5 Mission interrégionale inondation arc méditerranéen (MIIAM)



La MIIAM, à quoi ça sert ?

Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen



POUR QUOI FAIRE ?

Partager des questionnements
Trouver des réponses communes sur la problématique de l'inondation rapide

POUR QUI ?

Pour les territoires exposés : citoyens, collectivités, services de l'Etat...

QUI ?

Un chef d'orchestre qui mobilise les réseaux, fédère les énergies, impulse les dynamiques, mobilise les outils et les moyens.

Contact : Ghislaine Verrhiest-Leblanc
Chargée de Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen
ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr
04 88 22 63 90 / 06 03 71 86 31

6 Liste des personnes rencontrées

NOM	PRÉNOM	ORGANISME	FONCTION	DATE DE RENCONTRE
Acharian	Céline	Autorité de sureté nucléaire	Directrice de la communication	04.06.2021
Allione	Grégory	Fédération nationale des sapeurs-pompier	Président	18.02.2021
Airenti	Bernard	IRMa	Vice-Président	16.03.2021
Bazin	Danièle	IFFO-RME	Vice-Présidente	18.03.2021
Beaufils	Marie-France	CEPRI	Présidente	05.02.2021
Bernier	Michaël	Ministère de l'Intérieur	Lieutenant-colonel de sapeur-pompier Chargé de mission à l'État-major interministériel de la Zone de défense nord	17.02.2021
Blein	Yves	AMARIS	Président	18.02.2021
Bouillon	Christophe	Mairie de Barentin	Maire et Président de l'association des petites villes de France	03.03.2021
de Choudun	Henri	IRMa	Membre du conseil d'administration	16.03.2021
Collard	Eric	VISOV	Président	18.03.2021
Daniel-Lacombe	Eric	Bureau d'architecture EDL	Architecte	01.04.2021
Debar	Anne	Météo France	Directrice générale adjointe	19.03.2021
Delalonde	Jean-Claude	ANCCLI	Président	23.03.2021
Delrieu	André	UNALCI	Co-président	15.04.2021
Delcamp	Christophe	FFA	Directeur général adjoint	30.02.2021
Doroszczuk	Bernard	Autorité de sureté nucléaire	Président	04.06.2021
Durand	Pierre-André	Seine-Maritime	Préfet	02.02.2021
Durandau	Emmanuelle	PUCA	Secrétaire permanente adjointe	12.03.2021
Druez	Yvelyne	ANCCLI	présidente de la CLI du centre de stockage de la Manche	23.03.2021
Faytre	Ludovic	Institut Paris Région	Responsable des études risques	08.04.2021
Galichet	Olivier	Agence numérique de la sécurité civile	Lieutenant-Colonel, chargé de mission Pôle offre de services et partenariats	24.02.2021
Giannocarò	François	IRMa	Directeur	16.03.2021

Guilbert	Céline	Fédération nationale des sapeurs-pompier	Chargée du développement des compétences, des profils et de l'innovation	18.02.2021
Hayotte	Gérald		Ancien président de la Commission d'Orientation de la Recherche et de l'Expertise de l'Ineris (CORE)	17.03.2021
Hérard	Serge	MARN	Chargé de mission risque nucléaire	25.03.2021
Hocdé	Yves	Ministère de l'intérieur	Chef de bureau d'analyse et de gestion des risques Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises	16.03.2021
Janisset	Josiane	UNALCI	Co-présidente	15.04.2021
Kert	Christian	AFPCN	Président	07.04.2021
Lair	Christine	ANEL	Déléguée générale	18.02.2021
Lalaurette	François	Météo France	Directeur des opérations pour la prévision	19.03.2021
Larive	Michel	Ariège	Député de la 2ème circonscription	16.02.2021
Léonard	Jean-Louis	ANEL	Membre du conseil d'administration, chargé des risques, ancien député-maire de Châtelailon-Plage	18.02.2021
Lheureux	Yves	ANCCLI	Directeur	23.03.2021
Morin	Pauline	Météo France	Directrice de la communication	19.03.2021
Menassi	Eric	Trèbes	Maire	17.02.2021
Merel	Odile	UNALCI	Trésorière et secrétaire adjointe	15.04.2021
Montacer	Ilham	Ministère de la Transition écologique	Directrice de projets à la délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer	23.03.2021
Montagnier	André	Communauté d'agglomération du pays d'Arles / Crau / Eaux Camargue / Montagnette	Directeur général adjoint	11.02.2021
Mortier	Frédéric	Ministère de la Transition écologique	Délégué interministériel aux risques majeurs outre-mer	23.03.2021
Musquet	Gaël		Hacker citoyen	17.03.2021
November	Valérie	CNRS	Directrice de recherche	11.02.2021
Nussbaum	Roland	AFPCN	Secrétaire général	07.04.2021
Oberlé	Sylviane	Association des maires de France (AMF)	Chargée des missions de prévention des pollutions et des inondations	08.04.2021
Penet	Stéphane	FFA	Délégué général adjoint	30.02.2021
Perrotin	Gérard	IRMa	Président	16.03.2021

Peskine	Hélène	PUCA	Directrice	12.03.2021
Petit	Jean-Philippe	AEPJR	Président	16.04.2021
Petrault	Françoise	Ministère de l'éducation nationale	Sous-directrice de l'action Educative - DGESCO	22.04.2021
Pierron	Sylvette	IFFOR-ME	Présidente	18.03.2021
Prudhon	Philippe	France Chimie	Directeur des affaires techniques	14.06.2021
Rabat	Florance	FNP	Chargée de la jeunesse, de la prévention et de l'éducation du citoyen face aux risques	18.02.2021
Reghezza	Magali		Maître de conférences en géographie Directrice du Centre de formation sur l'environnement et la société (CERES)	12.02.2021
Rivière	Olivier	Autorité de sureté nucléaire	Directeur de l'environnement et des situations d'urgence	04.06.2021
Rogeon	Benoît	Ministère de l'éducation nationale	Chef de bureau de la santé et de l'action sociale - DGESCO	22.04.2021
Sapet	Benoît	IRMa	Officier sapeur-pompiers du Rhône, membre de l'IRMa	16.03.2021
Sauzeau	Thierry	Université de Poitiers	Historien	14.04.2021
Schwarz	Virginie	Météo France	Présidente directrice générale	19.03.2021
Soubelet	Véronique	FNP	Conseillère auprès du Président	18.02.2021
Taboulot	Serge	IRMa	Membre du conseil d'administration	16.03.2021
Testa	Philippe	Croix-Rouge	Directeur de l'urgence et des opérations de secours	05.03.2021
Thuriot	Denis	COPRNM	Président	01.04.2021
Tourjansky	Laure	Autorité de sureté nucléaire	Commissaire	04.06.2021
Tuffnell	Frédérique	Charente-Maritime	Députée de la 2ème circonscription	19.02.2021
Vastel	Ginette	France nature environnement (FNE)	Pilote le réseau « Risques et Impacts Industriels »	04.02.2021
Verrhiest	Ghislaine	MIAM	Chargée de la mission d'écoute et d'appui	12.02.2021
Weiss	Jean-Claude	Notre-Dame de Gravenchon	Ancien Maire	19.03.2021
Zyltman	Marc	Croix-Rouge	Administrateur général	05.03.2021

7 Glossaire des sigles et acronymes

ACRONYME	SIGNIFICATION
AEPJR	Association des entreprises de Port-Jérôme et de sa région
AFPCN	Association française pour la prévention des catastrophes naturelles
AMF	Association des maires de France
ANEL	Association nationale des élus du littoral
CAPEB	Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment
CAT NAT	Catastrophe naturelle
CEPRI	Centre européen de prévention de risque d'inondation
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CIMer	Comité interministériel à la mer
CISR	Comité interministériel de la sécurité routière
CLI	Commission locale d'information
CNDP	Commission nationale du débat public
CNPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COGIC	Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
COM	Collectivités d'outre-mer
COPRNM	Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs
CSS	Commission de suivi de site
DAC	Direction de l'administration centrale
DDRM	Document départemental des risques majeurs
DDT	Direction départementale des territoires
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DICOM	Direction de la communication
DICRIM	Document d'information communale sur les risques majeurs
DIRMOM	Délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer
DOM	Départements d'outre-mer

DOS	Directeur des opérations de secours
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSCR	Délégation de la sécurité et de la circulation routière
ECASC	Ecole d'application de sécurité civile
ECO MAIRES	Association nationale et internationale des maires et élus locaux pour le développement durable
ENSOSP	Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ERRIAL	Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires
FFA	Fédération française de l'assurance
FFB	Fédération française du bâtiment
FNE	France nature environnement
IAL	Information acheteur locataire
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IFFO-RME	Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement
IRMa	Institut des risques majeurs
MIIAM	Mission interrégionale inondation de l'arc méditerranéen
MTE	Ministère de la transition écologique
NEMA	National Emergency Management Agency
ONG	Organisation non gouvernementale
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAPI	Plan d'actions de prévention des inondations
PCS	Plan communal de sauvegarde
PLU	Plan local d'urbanisme
PPR	Plan de prévention des risques
PPRI	Plan de prévention des risques inondations
PPRL	Plan de prévention des risques littoraux
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
RGA	Retrait gonflement des argiles
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SFN	Solutions fondées sur la nature
SGMer	Secrétariat général à la mer

SNSM	Société nationale des sauveteurs en mer
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

